PASSION ARCHITECTVRE



Bon sens L'Ordre dans le désordre

Vie syndicale Compte rendu du 37° congrès des architectes

Cahier Spécial Région Interview de Jean-Paul Huchon

Expression libre
Interview
de Jean-Marc Zuretti







Cahier Spécial

Île-de-France



Édito

Les architectes ont la chance d'exercer un métier où l'intérêt public, l'intérêt de leurs clients et leurs propres intérêts sont plus souvent convergents qu'opposés, tant il est évident que, pour bien concevoir des ouvrages favorisant le bien-être de nos concitoyens, y compris pour le long terme du développement durable, il faut des structures d'architecture en bonne santé.

C'est pourquoi l'UNSFA engage toutes les actions susceptibles de mettre les architectes en état de marche performant.

Au-delà de la formation initiale et de la phase de professionnalisation des jeunes diplômés, qui continuent de préoccuper notre syndicat (voir pages 8 et 9, le compte-rendu de l'entretien avec le Directeur de l'architecture), l'UNSFA vise prioritairement trois objectifs:

- · Le renforcement structurel et financier des cabinets d'architectes ; les nouvelles sociétés d'architecture dont l'UNSFA a permis la modernisation en 2003 en sont le meilleur outil (la loi Dutreil a réformé les articles 12 et 13 de la loi de 1977 sur l'architecture).
- L'actualisation permanente des compétences des architectes et de leurs collaborateurs ; il est essentiel que nos confrères aient une grande réactivité pour l'acquisition des savoirs nouveaux qu'imposent aussi bien les lois que les techniques en gestation accélérée.
- · La qualité des contrats conclus avec les maîtres d'ouvrage, qui est la clé d'une maîtrise d'œuvre efficace, mais qui nécessite une capacité de négocier des honoraires à la mesure des objectifs à atteindre ; puissent les maîtres d'ouvrage comprendre que, s'ils visent sincèrement "l'économie globale" et le "développement durable", ils doivent donner à la "matière grise de conception" les moyens suffisants pour optimiser les qualités de leurs projets.

Je suis convaincu que pour atteindre tous ces objectifs, il est interdit de s'endormir sur son diplôme. L'UNSFA n'hésite pas à demander l'inscription du caractère obligatoire de la formation continue dans le code des devoirs professionnnels des architectes.

L'année 2007, qui verra la mise en œuvre de la nouvelle réforme des études d'architecture, doit être aussi l'année où la formation continue deviendra l'accompagnement normal et permanent de nos activités de création.

Aux citoyens et maîtres d'ouvrage pour lesquels nous travaillons, à nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, de l'entreprise et de l'industrie, aux architectes syndiqués ou non, je souhaite une année 2007 dont nous puissions collectivement être fiers dans un an.

Michel Roulleau Président de l'UNSFA Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS Parlement européen
 (Architecture Studio) 2 : Catherine Trautmann 3 · Jean-Marc Zuretti 4 : Michel Roulleau et Fabienne Kelle



À l'honneur	4
Actuas	5

Bon sens 6-7 L'Ordre dans le désordre

8-9 Infos Ministères Michel Roulleau rencontre Jean Gautier, Directeur de l'architecture

Formation 10

Vie syndicale "Compte rendu du 37° congrès":

- Les discours, les ateliers - 6° Prix du Projet Citoyen Citoyenneté... Cohésion sociale... Développement durable

- Vers une nouvelle politique architecturale en Europe

Club Prescrire 21-24

Cahier spécial région Île-de-France 26-31

- Interview de Jean-Paul Huchon

- L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure

Infos juridiques et réglementation 33-35

- L'Ordre dans le désordre (2)

- Réforme du permis de construire

36 Infos sociales - La complémentaire santé

Expression libre 38-39

- Ordre de service

- Interview de Jean-Marc Zuretti

Infos techniques 40

Communication et Archi-médias 41-42





10 rue Bertin Poirée 75001 Paris - Tél.: +33 (1) 45 44 58 45 - Fax: +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail: contact@unsfa.com - Directeur de publication: Michel Roulleau- Rédactrice en chef: Isabelle Chinardet-Cantineau -Chargés de rubriques : Patrice Bailly/Vie syndicale et Collectivités locales – Isabelle Chinardet-Cantineau/ Expression libre – Gilles Garby/L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure – Michel Hordé et Esther Pinabel/Club Prescrire - Dominique Jouffroy/Communication UNSFA - Alain Masson/Infos sociales - François Pélegrin, Gérard Senior/Infos techniques - Emmanuel Petit/Communication - Didier Prost/Vie syndicale et L'architecture nous fait la vij(l)e meilleure - Gilbert Ramus/Bon sens et Infos juridiques - Dominique Riquier-Sauvage, Eric Schneller/Environnement - Nicolas Depoutot/Illustrations Abonnement (4 numéros par an) - 12 € TTC, tél. / fax UNSFA (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : EDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauveau, Philippe Morineau - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - "Passion Architecture" est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité

PRIX "ACCESS FOR ALL"



Pour la deuxième fois depuis 2003/04, le producteur suisse d'ascenseurs Schindler organise son concours d'architecture à l'échelle européenne, le Schindler Award "Access for All", ouvert aux étudiants et hautes écoles d'architecture.

Les gagnants du concours sont Marta Neic, Marco Di Nallo et Manfred Sponseiler de l'Université technique de Vienne (Autriche).

GRAND PRIX CHARLES-HENRI BESNARD

de la fondation Germaine-Charles-Henri Besnard de Quelen pour l'innovation en architecture. Les missions sont d'attribuer le Grand prix, des bourses de voyage et des bourses d'assistance.

8 mentions dans la catégorie architecture :

Arnaud Bertolotti de l'école d'architecture de Nantes, Nicolas Miessner de l'école d'architecture de Paris-Belleville, Hélène Reinhard de l'école d'architecture de Paris La Villette, Lidwine Bocquet de l'école d'architecture de Paris La Villette, Aurélien Chezn de l'école d'architecture de Paris La Villette.

3 mentions dans la catégorie élèves ingénieurs du CNAM :

Thomas Follet d'ESGT, Anaïs Hoareau d'INTECHMER de Cherbourg, Étienne Toulemonde

4 prix : Troisième prix à Camille Lacoste (1 000 euros) de l'école d'architecture de Paris Val de Seine.

Deuxième prix à Jean-Marie Chauvin (2 000 euros) de l'école d'architecture de Nantes. Deuxième prix à Julia Michel de Chabannes (2000 euros) de INTECHMER de Cherbourg. Premier prix à Cinthia Schelcher (4 000 euros) de l'école d'architecture de Nancy.

PRIX DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE REMISE DU GLOBE DE CRISTAL À PAUL ANDREU PAR RENAUD DONNEDIEU DE VABRES



L'Académie Internationale d'Architecture est une organisation non gouvernementale reconnue par l'UNESCO.

Lors du congrès Interarch 2006, onze membres titulaires de l'Académie d'Architecture de France se sont vus remettre un diplôme d'honneur

(Jean-Marie Dutilleul, Patrice Novarina, Bernard Reichen, Jean-Marie Valentin, Jean-Paul Viguier, Thierry Van de Wyngaert) et pour cinq d'entre eux, un diplôme d'honneur spécial (Françoise-Hélène Jourda, Guy Autran, Pierre Rousse, Anthony Béchu et Franck Hammoutène). Paul Andreu a reçu le Globe de Cristal pour l'ensemble de sa carrière, la plus haute distinction triennale de l'Académie d'Architecture, succédant ainsi à Oscar Niemeyer, lauréat 2003. www.iaa-ngo.org/home.php

LE PRIX ROBERT CAMELOT

L'Académie d'Architecture a repris à son compte le concours du meilleur travail personnel de fin d'études architecturales s'attachant à récompenser la qualité de la conception et de l'expression architecturale du projet ainsi que son insertion dans le site environnant.

Ce prix a été décerné à Fabrice Holsteing

10^E PRIX ARTURBAIN.FR 2006

Le Prix du Séminaire Robert Auzelle qui existe depuis 1997 ou Prix ArtUrbain a été décerné à La place de la libération à Dijon. L'UNSFA, représentée par François Pélegrin, président d'honneur. a aussi remarqué le projet de Treffort Cuisiat du champ de foire, prix "Meilleure Communication", désigné par le vote de la salle.

GRAND PRIX DE L'URBANISME 2006 REMIS À FRANCIS CUILLER PAR DOMINIQUE PERBEN, MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER



Le Grand Prix de l'Urbanisme a été créé en 1989 et distingue chaque année une personnalité reconnue par ses pairs. Sa remise est l'occasion de débattre sur les préoccupations contemporaines : "l'intimité avec le territoire", "fabriquer de la ville ordinaire", "questions pour l'avenir". À cette occasion, Dominique Perben s'inter-

roge sur le rôle des urbanistes dans la ville pour répondre aux enjeux urbains et socio-économiques. L'action s'inscrivant dans la durée, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer réaffirme son soutien à cette profession. Il reconnaît que cette discipline est exigeante et complexe, qu'elle demande une capacité à anticiper et de nombreuses compétences pour répondre à la polyvalence difficile.

Dans son discours, Francis Cuillier a fait un premier vœu pour l'éducation, la connaissance et la culture et un deuxième pour que les campus universitaires deviennent de vrais quartiers. Il a ajouté que, sans vouloir faire de professionnalisme, la matière grise intellectuelle devait être rémunérée.

Le premier souhait de Jean Frébault, Prix Spécial du jury, est de réhabiliter l'urbanisme trop souvent limité à la réglementation. Le deuxième est que l'État se réinvestisse dans l'aménagement. Enfin, le troisième a pris la forme de la réaffirmation d'une conviction profonde selon laquelle il n'y a pas assez d'urbanistes auprès des élus pour assurer une meilleure formation.

LE GRAND PRIX D'ARCHITECTURE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS 2006



Ancien Prix de Rome, ce prix est ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture, ressortissants européens, n'ayant pas dépassé 35 ans au 1er janvier. Le thème choisi, pour 2006, a été le palais de l'Union Européenne des vingt-cinq nations, programme de 950 000 m² sur le plateau de Kirchberg au Luxembourg.

L'auteur du projet classé premier est Etienne Feher, étudiant de l'école d'architecture de Paris-quai Malaquais. Proclamé "Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts 2006" (Prix Charles Abella), il est le seul à avoir le droit de porter ce titre. Ce prix est doté d'une somme de 25 000 euros.

"Ce projet tente de se singulariser en prenant naissance autour d'un rassemblement. Il s'organise à partir d'un noyau central autour duquel va se générer un mouvement dynamique circulaire" nous explique le jeune architecte. Deuxième prix, Prix André Arfvidson d'un montant de 10 000 euros, à Julien Rouby.

Troisième prix, Prix Paul Arfvidson d'un montant de 5 000 euros, à Jean-Sébastien Schwartz.

HABITAT POUR TOUS: **URGENCES!**

En octobre dernier, Archinov, en partenariat avec la Maison de l'Architecture a organisé aux Récollets, à Paris, trois manifestations sur ce thème. L'expérience nous a appris qu'il n'existe pas de solution toute faite, ni de modèle, mais gu'échanger et évaluer les expériences, démonter les fonctionnements, démarches et logiques d'acteurs, constitue un préalable indispensable.

La première, "le logement de demain pour une meilleure qualité de vie", a permis une confrontation entre acteurs et politiques et souligné la difficulté de se projeter dans un avenir incertain. La deuxième, "le temps de l'urgence, la question du logement pour les plus démunis" a exploré quelques pistes possibles pour construire dans l'urgence pour un public précarisé, tout en se méfiant de "l'urgence durable". La troisième était un dialogue entre deux professionnels, le leader de la promotion immobilière Nexity et le promoteur "alternatif" Habitat et Humanisme, qui œuvrent à des échelles différentes, pour des publics différents.

Archinov poursuit, au travers de son groupe de travail, la réflexion sur ce sujet, avec pour objectif de publier, à terme, un ouvrage sur cette question de l'habitat pour tous.

Elisabeth Pélegrin-Genel epelegringenel@gmail.com Archinov / 12 boulevard de Magenta 75010 Paris info@archinov.com

LES 5^E RENCONTRES DE L'INGÉNIERIE ORGANISÉES PAR SYNTEC INGÉNIERIE

Le 16 novembre 2006 à la Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)

Les 5° Rencontres de l'Ingénierie ont été l'occasion pour les professionnels et leurs partenaires de débattre avec leurs clients, maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre des changements qui agitent le monde de la construction.

Ces Rencontres, organisées par la fédération des professionnels de l'ingénierie Syntec *Ingénierie*, ont permis de positionner les différents acteurs dans un marché en évolution.

GILLES DE ROBIEN, RENAUD DONNEDIEU DE VABRES ET BERNARD FIGIEL SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Gilles de Robien, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Com-

munication, ont signé une convention avec Bernard Figiel, président du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA), le mardi 5 décembre 2006.

Cette convention va permettre aux architectes qui le souhaitent de travailler avec les élèves des réseaux "ambition réussite" sur l'histoire de leur ville, les enjeux de la rénovation urbaine et le développement durable. Les architectes assisteront alors l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation à l'environnement urbain et d'ouverture culturelle au patrimoine local.



ARCHITECT@WORK FRANCE LE CARRÉ DES INNOVATIONS POUR L'ARCHITECTURE

Les 14 et 15 juin 2007, Paris Expo, Porte de Versailles

Une sélection d'innovations, des informations techniques, un agencement exclusif et inédit. Après les éditions réussies de Belgique et des Pays-Bas, ARCHITECT@WORK est organisé à Paris. Découvrez un concept unique réservé exclusivement aux prescripteurs du secteur de la construction : architectes, architectes d'intérieur, bureaux d'étude, économistes, ingénieurs de la construction et maîtres d'ouvrage. Seules des nouveautés et innovations techniques sont présentées à ARCHITECT@WORK, sélectionnées par une commission composée d'architectes. La stricte application de cette procédure apporte à tout visiteur la garantie d'une visite enrichissante. De plus, l'agencement inédit de cet événement, son caractère feutré

Un événement organisé en collaboration avec l'UNSFA.

et convivial permettent d'optimiser les contacts.

Contact: Expo Conseil / Agnès Provot & Alix Bourras / Tél.: 03.20.57.75.78 / info@architectatwork.fr

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OFFICE GÉNÉRAL DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (O.G.B.T.P.)



"Sensibiliser nos maîtres d'ouvrages à la réalité des coûts de construction et à l'approche en coût global" : ce grand sujet de l'OGBTP a été au cœur de son assemblée générale, qui s'est tenue le 26 octobre 2006, et a fait l'objet d'un large débat au cours duquel François Pélegrin a fait le point sur ce thème difficile. Les offices départementaux présents sont repartis avec de nombreuses pistes de travail sur le sujet.

Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site ogbtp.com sur lequel sont également consultables les nombreux thèmes étudiés par tous les offices départementaux.

Cette assemblée générale a été l'occasion de présenter le nouveau président de l'OGBTP : Daniel Semelet, architecte à Laxou près de Nancy, ancien président de l'Office départemental de Meurthe et Moselle, administrateur et membre du bureau de l'OGBTP depuis 2003.

Il prendra la suite d'Yves Toulet, président en exercice depuis 1999, à partir du conseil d'administration d'avril 2007.

Un CD-ROM depuis la mise au point du projet jusqu'à la fin du chantier

Ce CD ROM rassemble sous forme de rubriques pratiques toutes les données administratives, financières et réglementaires, qu'il faut maîtriser dans les marchés privés, comme dans les marchés publics, depuis la mise au point du projet, jusqu'à la fin du chantier, et selon les réglementations françaises et européennes.

www.ogbtp.com

Les 1 tes rencontres du CNC ont eu lieu au Sénat le 02/10/06. Le compte rendu des débats est désormais disponible sur le site Internet de l'UNSFA: www.unsfa.com

L'Ordre dans le désordre

À propos de l'inscription des architectes sur un tableau régional de l'Ordre

L'assemblée générale du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France s'est tenue le 30 novembre 2006 dans une ambiance sympathique et confraternelle, rehaussée de quelques éclats de voix parfois justifiés.

Pour exemple, il est difficile d'expliquer aux architectes que les différents organes ordinaux puissent s'opposer sur des questions fondamentales pour la profession et exprimer publiquement leurs divergences. (Voir aussi l'article page 33)

L'une des doctrines ainsi éclatées concerne le port du titre d'"architecte" et l'inscription sur les tableaux régionaux de l'Ordre.

Au cours des années pendant lesquelles les architectes ont entretenu l'illusion qu'ils avaient le pouvoir d'écrire entre eux une nouvelle loi sur l'architecture, la question des tableaux ordinaux a été débattue sans discussion conflictuelle. car le choix des personnes à inscrire sur les tableaux de l'Ordre résulte d'une logique imparable.

Il semble que cette logique ait été oubliée, puisqu'un conseil régional est revenu sur le sujet en le prenant à contresens : pour satisfaire l'amourpropre de quelques diplômés insatisfaits de leur titre prestigieux, à savoir "titulaire du diplôme d'État d'architecte" et désireux de porter celui "d'architecte", il faudrait que l'on mélangeât tout le monde sur les tableaux régionaux recensant les architectes engagés à respecter toutes les règles imposées à ceux qui exercent la maîtrise d'œuvre en leur nom propre.

La première absurdité à dénoncer est de faire croire que les tableaux de l'Ordre ont été créés pour être au service des architectes.

Pour certains, ils devraient être les annuaires officiels des anciens élèves des écoles d'architecture!

On peut espérer que les écoles tiennent le registre des élèves auxquels elles délivrent leurs diplômes et, de toutes les façons, le Journal officiel publie régulièrement les listes des diplômés par l'État. Tout diplômé peut donc apporter la preuve de son titre.

Les tenants du port du titre d'architecte au bénéfice de tous les "diplômés", arguent que tous les diplômés des écoles d'ingénieurs ont bien le droit de s'appeler "ingénieur".

Démonstration erronée et fallacieuse ! Les confrères ont tout simplement oublié que quiconque, (et même eux), peut mettre le mot "ingénieur" sur sa plaque, car ce mot n'est pas un titre protégé! Seul, serait condamnable le fait d'ajouter derrière le mot "ingénieur" le nom d'une école ou d'une université dont le professionnel ne serait pas diplômé, car il y aurait alors "usurpation de titre".

Il est donc urgent de réexpliquer, en s'appuyant sur les dispositions de la loi 77-2 du 3 ianvier 1977 sur l'architecture. pourquoi le titre "architecte" est protégé et dans quel but ont été créés l'Ordre des architectes, les conseils régionaux de l'Ordre et les "tableaux" qu'ils sont chargés d'établir.

Voici donc quelques rappels utiles sur le sens des dispositions de la loi du 3 ianvier 1977 :

- · La qualité du cadre de vie est d'intérêt public (ce principe est développé par l'article 1 de la loi).
- En conséquence, le Parlement a décidé que la création du cadre de vie devait être confiée à des professionnels sélectionnés et a imposé, aux personnes voulant construire, de faire appel à ces professionnels au minimum pour l'établissement du projet architectural faisant l'objet de la demande du permis de construire.

- Pour que les maîtres d'ouvrage potentiels puissent repérer sans erreur les professionnels autorisés à établir leur projet, et pour que les instructeurs des demandes de permis puissent contrôler que les auteurs du projet sont bien les professionnels autorisés, le Parlement a décidé que seuls ces professionnels pourraient porter le titre d'"architecte" 1 et qu'ils seraient rassemblés sur des tableaux tenus par les conseils régionaux de l'Ordre des architectes, (titre III de la loi de 1977 et décret 80-218 du 20/03/80).
- · Le Parlement a déterminé les conditions que ces professionnels devaient remplir pour porter le titre d'"architecte" et, corrélativement, pour exercer la fonction réservée à eux seuls : "établir le projet architectural faisant l'objet de la demande du permis de construire".
- · Ces conditions sont cumulatives : - diplôme ou reconnaissance spécifique (ministérielle, agrément, etc), - moralité et droits civils, - habilitation des titulaires du diplôme d'État d'architecte à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre, - inscription sur un tableau des architectes tenu par un conseil régional de l'Ordre, - engagement (serment) de respecter un code des devoirs professionnels (décret 80-217 du 20/03/80), qui fixe, entre autres garanties au bénéfice des clients des architectes, l'obligation pour ces derniers, d'être assurés.

^[1] Il s'agit de supprimer toute ambiguïté entre des titres (quels qu'ils soient) que tout titulaire d'un diplôme aura toujours le droit de porter et le droit d'accomplir une fonction dont le législateur a encadré rigoureusement l'exercice.

- · L'Ordre a été créé par le législateur pour être l'un des "outils de l'intérêt public" et a recu à ce titre, entre autres missions exercées par délégation de l'État:
- la charge d'établir et de tenir à jour ces registres en vérifiant que les conditions requises par la loi sont satisfaites par les demandeurs,
- la mission de vérifier, tout au long de leur exercice professionnel, que les architectes inscrits respectent les devoirs de leur code,
- enfin la tâche de participer aux chambres de discipline susceptibles de prononcer éventuellement des sanctions à l'encontre des architectes défaillants

Les tableaux régionaux de l'Ordre des architectes ont donc une finalité "noble": intérêt public, protection du public2.

Ce qui est tout autre que d'être dans l'annuaire des anciens élèves des écoles d'architecture

Les diplômés de toutes les écoles de France et de Navarre savent s'organiser

[2] On doit penser que les maîtres d'ouvrage potentiels qui consultent un tableau régional des architectes, ne trouveraient quère pertinent de trouver tantôt des architectes "sans exercice" auxquels ils ne pourraient pas faire appel. et tantôt des architectes "tout court" auxquels ils pourraient confier une mission.

pour tenir, s'ils le veulent, leurs propres annuaires. Les "titulaires du diplôme d'État d'architecte" seraient-ils les seuls à être incapables de faire reconnaître leur titre ?



On doit considérer que les titulaires du diplôme d'architecte qui n'ont pas choisi de demander leur inscription sur un tableau de l'Ordre, (avec tous les engagements et responsabilités qui en découlent), ont pu choisir des voies et des fonctions tout aussi valables et dignes d'intérêt que celles choisies par leurs confrères inscrits.

Mais dans ce cas, ils devront exercer ces activités, peut-être avec leur sensibilité et la culture acquises dans les écoles d'architecture, mais surtout en respectant les règles propres à ces autres métiers.

Quelle que soit l'activité professionnelle de ces diplômés, élus politiques, agents immobiliers, promoteurs, journalistes ou fonctionnaires (etc, etc), ils devront remplir les conditions et respecter les règles inhérentes à l'activité choisie et seront soumis éventuel-

> lement au contrôle des organismes référents³, et non par l'Ordre des architectes qui n'a pas compétence dans ces domaines.

La conclusion est sans équivoaue:

Dans l'intérêt de nos concitoyens qui doivent connaître sans erreur les professionnels à l'inscription contrôlée et aux conditions d'exercice surveillées, les tableaux régionaux de l'Ordre des architectes ne doivent recenser que les professionnels titulaires de l'habilitation créée par l'article 10 de la loi sur l'architecture, et qui, en demandant à figurer sur ces tableaux, se sont engagés à supporter les charges, les responsabilités et les risques



Antoine Daudré-Vignier

en leur nom propre.

[3] Pour donner un exemple, les diplômés fonctionnaires ne sont pas soumis à l'autorité de l'Ordre des architectes : ils doivent respecter la déontologie de la fonction publique.

de l'exercice de la maîtrise d'œuvre

L'UNSFA en bref :

Depuis plus de 36 ans, l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes œuvre au rayonnement de notre profession. Cette UNION rassemble des femmes et des hommes qui ont décidé d'unir leurs efforts et leurs talents pour les mettre au service de tous.

La Constitution offre le cadre approprié à l'action collective : "Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix."

Elle a pour objet l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des architectes (art. L.411-1 à L.411-23 du code du travail).

L'UNSFA intervient sur tous les terrains, de la négociation des textes réglementaires aux échanges inter-professionnels, de la réflexion prospective à la formation.

Pour donner quelques exemples du rôle des syndicats, l'UNSFA a été un acteur majeur dans la rédaction : - de la loi de 1977 sur l'architecture, - de la loi MOP et de ses décrets d'application, - et du Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage publics. L'UNSFA a agi efficacement lors des multiples négo-

ciations (depuis 1996) pour la réforme du code des marchés publics. C'est l'UNSFA qui a obtenu, pour la maîtrise d'œuvre (rénovation habitat), le bénéfice de la TVA réduite (5,50 %). C'est l'UNSFA qui a permis la réforme des sociétés d'architecture en 2003 (articles 12 et 13 de la loi de 1977). C'est aussi à l'UNSFA que l'on doit, dans la nouvelle rédaction de l'article 2 de la loi MOP en 2004, la mention d'un "avenant", en cas d'évolution des dispositions initiales, etc.

L'UNSFA a développé ces dernières années de nombreuses initiatives résolument tournées vers l'accompagnement et l'aide à l'exercice de notre profession.

Parmi ces actions, le serveur internet "Archilink", créé en 1996 à l'initiative du Club Informatique, s'est en permanence enrichi de services nouveaux et performants accessibles aux syndiqués. L'UNSFA édite la revue PASSION ARCHITECTURE, revue trimestrielle tirée à 18 000 exemplaires.

Pour en savoir plus sur l'UNSFA : contactez-nous : contact@unsfa.com; www.unsfa.com

Michel Roulleau rencontre Jean Gautier,

Directeur de l'architecture

Par courrier du 23 octobre 2006 adressé au Directeur de la DAPA¹, le Président de l'UNSFA se permettait de rappeler que les syndicats représentatifs de la profession d'architecte² étaient les seuls organismes habilités, avec les syndicats de salariés, à discuter des questions portant sur le droit du travail et la convention collective, ainsi que sur la gestion des fonds destinés à la formation permanente³.

Michel Roulleau proposait de renouer un dialogue fâcheusement distendu ces derniers mois.

L'entretien du 5 décembre 2006 entre Jean Gautier, nouveau Directeur de l'architecture et Michel Roulleau s'est voulu constructif.

Les points d'accord entre la DAPA et les architectes

Le président de l'UNSFA a préalablement confirmé tous les points de convergence entre les représentants du ministre de la Culture et les architectes, lorsque a été entreprise la réforme des études à la suite de la décision d'appliquer à l'architecture, le système européen LMD.

L'objectif noble et partagé est de mettre en œuvre tout ce qui permet d'améliorer la qualité de l'environnement construit et naturel de nos concitoyens, en préservant notre planète pour les générations à venir. Cela nécessite d'améliorer le principal maillon, à savoir la phase de réflexion initiale et de conception de notre environnement construit.

Cela implique une grande maîtrise de leur métier par les professionnels en charge de la création du cadre de vie, et les architectes sont les principaux acteurs de cette création.

Hélas, la situation actuelle de la profession n'est pas satisfaisante : les architectes sortent avec un bon bagage culturel et une capacité créative reconnue même à l'étranger, mais sans le professionnalisme qui est de plus en plus recherché par des maîtres d'ouvrage souhaitant le "sans-faute" pour mener à bien des opérations toujours plus complexes.

Ce constat inquiétant, partagé par la DAPA et par la profession, ne peut qu'inciter à prendre des mesures énergiques pour améliorer la capacité des architectes "à tout mieux maîtriser" : - la qualité technique de plus en plus sophistiquée, - les coûts, que l'UNSFA ne cesse de vouloir "globaux", - les délais, - les procédures administratives complexes, - la gestion de leur propre structure et de leurs contrats, - etc.

Autre point de convergence : la DAPA et la profession se sont accordées sur la possible réduction à cinq ans des études d'architecture, à condition que ces études soient suivies d'une période d'emploi et de formation professionnalisants permettant de combler les carences et les lacunes qui sont les raisons du constat alarmant rappelé ci-avant.

La DAPA et la profession se sont ainsi accordées pour que le droit d'exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre ne soit attribué qu'aux diplômés ayant suivi ce double cursus d'activité professionnelle et d'enseignement professionnalisant : c'est l'habilitation.

On peut donc considérer que la DAPA et la profession sont d'accord sur l'essentiel des principes d'actions.

Le but partagé est de ne "produire" désormais que des architectes "en ordre de marche"!

Les désaccords entre la DAPA et la profession

Le désaccord sur le fond

Pour la profession, passer de 6 ans d'études à 5 ans + 1 ne pourrait rien résoudre et aboutirait au même manque de professionnalisme dénoncé actuellement et jugé suicidaire pour l'avenir du métier.

Au contraire, prenant exemple sur les pays qui ont pris conscience de l'importance du rôle des architectes, la profession a expliqué à la DAPA qu'au terme des cinq ans d'études, la période post-diplôme devait associer un enseignement véritablement professionnalisant et une mise en

^[1] La DAPA avait engagé, avec les instances ordinales sous tutelle du ministre de la Culture. des "négociations" concernant les conditions de travail des stagiaires en entreprise d'architecture!

^[2] L'UNSFA et le Syndicat de l'architecture pour les employeurs, FNCB-SYNATPAU CFDT, CGT-AUM, CFE-CGC-BTP et FO-BTP pour les salariés.

^[3] Les fonds de formation des salariés des cabinets d'architectes ne sont pas destinés à financer l'achèvement des études d'étudiants qui se destinent à être les patrons d'entreprises d'architecture.

^[4] Jean Gautier a remplacé Ann-José Arlot, précédente Directrice de l'architecture et adjointe au Directeur de la DAPA.

situation professionnelle "performante", en agence d'architecture, ce qui nécessitait une durée significative et la présence de tuteurs responsables de leurs rôles et pouvant y consacrer le temps et les moyens adéquats.

La profession a proposé de participer à la "construction", tant du contenu des enseignements professionnalisants, que du contenu des séquences pratiques en cabinets d'architectes.

Faisant volontairement fi des exemples étrangers⁵ fixant au minimum à deux ans la période professionnalisante postdiplôme, la DAPA a construit seule un parcours post-diplôme notoirement insuffisant, que la profession ne juge pas à la hauteur des objectifs fixés initialement, tant dans son contenu que dans sa durée.

L'occasion historique (passage au LMD) de faire franchir un pas décisif dans la professionnalisation des architectes serait ainsi perdue.

Le désaccord sur la forme

Aucun dispositif légal, ni l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 inscrivant l'habilitation dans la loi sur l'architecture, ni le décret 2005-734 du 30 juin 2005 réformant les études d'architecture, ni l'un des arrêtés du 20 juillet 2005 précisant le contenu de l'habilitation n'impose le cadre professionnel d'accueil dans les entreprises d'architecture.

Seule, une circulaire du 4 mai 2006. signée de la directrice de l'architecture, et qui n'est pas opposable aux entreprises d'architecture, impose aux écoles d'architecture de n'agréer que les "mises en situation professionnelle" effectuées sous forme d'un "contrat de travail" et leur interdit celles qui pourraient être effectuées sous forme de "stage".

Ceci aboutit à ce que les cabinets d'architecte qui seraient prêts à accueillir des jeunes titulaires du diplôme en tant que stagiaires avec le plein accord de ceux-ci, ne peuvent conclure la convention adéquate par refus de l'école d'être le 3° cosignataire.

[5] L'UIA, (Union internationale des architectes), dans sa charte, et le CAE (Conseil des architectes d'Europe), demandent au minimum deux années de professionnalisation après le diplôme.

Comment sortir de l'impasse ?

Le choix des bons interlocuteurs

Il est tout à fait satisfaisant que la concertation ait été réengagée entre la DAPA et les représentants de la profession légalement investis pour traiter les questions d'emploi, de stage et de financement des formations continues, c'est-à-dire l'UNSFA et le Syndicat de l'architecture⁶. Une nouvelle réunion de travail est prévue début février 2007.



L'intérêt immédiat des étudiants désireux d'accéder à l'HMO, doit primer.

Même si l'UNSFA déplore le contenu indigent de l'actuel HMO, l'intérêt des étudiants est qu'ils ne restent pas "en rade" par défaut de trouver une "mise en situation professionnelle", fut-elle d'une durée insuffisante et sans tuteurs formés pour cette fonction et défrayés en tant que tels.

Il serait dommageable que des employeurs qui sont libres de choisir entre le "contrat de travail" et le cadre du "stage", dès lors qu'il y a accord des parties, laissent sur le pavé des étudiants qui étaient désireux d'être mis rapidement en "situation professionnelle". C'est bien la circulaire Arlot qui bloque la situation⁷.

- [6] Il faut rappeler que les décisions négociées au sein de la CPNEF (Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation) et signées par la CPNNC (Commission paritaire nationale de négociation collective), sont des décisions prises ensemble par les syndicats de salariés et les syndicats d'employeurs (UNSFA et SA). De façon consensuelle, ces syndicats dénoncent l'abus de pouvoir de la DAPA tentant d'imposer aux entreprises une seule forme de contrat.
- [7] L'UNSFA et le Syndicat de l'architecture ont déposé devant le Conseil d'État un recours contre la circulaire du 4 mai 2006 dite "ARLOT", mais, comme la décision du Conseil d'État peut prendre des mois, voire des années, l'intérêt des étudiants est que la situation soit, au moins provisoirement, débloquée.

C'est dans ce sens que Michel Roulleau a demandé à Jean Gautier de laisser les écoles d'architecture libres de répondre positivement aux sollicitations des professionnels qui acceptent de prendre en tant que "stagiaires" les titulaires du diplôme (ce qui n'empêche pas les autres cabinets d'architectes de conclure librement des "contrats de travail" si tel est leur choix).

La raison d'une gratification indigne qui serait attachée aux stages est totalement erronée.

Il s'agit même d'une désinformation organisée : il n'y a qu'à lire la loi 2006-396 du 31 mars 2006 (sur l'égalité des chances), et le décret 2006-1093 du 29 août 2006 (convention obligatoire pour les stages en entreprise) pour savoir que, non seulement, le montant des gratifications n'est pas plafonné, mais, lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois, la gratification est obligatoire, et son montant minimum peut être fixé collectivement, par accord professionnel ou à défaut par décret (art. 9 de la loi pour l'égalité des chances).

DAPA et profession doivent choisir l'intérêt de la prochaine génération d'architectes

Il est urgent de travailler pour améliorer le contenu de l'HMO, dont dépend l'avenir de la profession d'architecte.

L'UNSFA détient une grande expérience depuis les dix années où a été engagée la création et la mise en place de la certification Mpro, dans le cadre de la "démarche qualité".

La "profession", représentée par l'UNSFA et le SA, mais aussi, en ce qui concerne l'intérêt public, par l'Ordre, sait de quoi elle parle puisque les architectes en activité sont quotidiennement confrontés à la dure réalité de l'exercice du métier : ils savent mieux que quiconque les savoirs et l'expérience qui sont nécessaires pour que leur profession regagne le terrain perdu.

En conclusion, Michel Roulleau est confiant dans les résultats de la concertation que la DAPA et les architectes reprennent dans l'intérêt de leur profession.

Quelles conditions
d'enseignement pour les futur
Tout un programme, mais ma d'enseignement pour les futurs architectes? Tout un programme, mais manque de locaux

Les élèves de la délégation de la représentation étudiante de l'école d'architecture de Paris quai Malaquais : Wesley Lecu. étudiant en 4° année, Turkansingh Sorrentino, étudiant en 3° année. Anne-Laure Pouchard-Serra. étudiante en 3º année. Alexis Le Mault étudiant en 5° année. Mathieu Gillet , étudiant

L'incertitude a conduit les étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Malaguais à envoyer, fin octobre 2006, une lettre à Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication.

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de cette année scolaire, les inquiétudes concernant notre rentrée et les conditions d'enseignement grandissent. Le retard de livraison de la nouvelle école Paris Val-de-Seine annoncé dès début septembre, empêche son déménagement du site des Beaux-Arts et met par conséquent l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais en grande difficulté.

En juin 2006, les locaux de l'annexe de Frémicourt dans le XVe arrondissement sont restitués au Ministère de l'Équipement et des Transports, sur décision de l'EMOC (gestion du patrimoine des écoles d'architecture) et de la DAPA, sans retour possible. L'école restreinte aux 900 m² du bâtiment Perret devait intégrer les bâtiments anciennement occupés par l'école Val-de-Seine (ateliers Jacques Callot et Bataille, préfabriqués et le bâtiment Cour des Mûriers). L'école se voyait ainsi unifiée sur son site, dans

> la capacité de recevoir les 1 100 étudiants et d'assurer son programme pédagogique validé par son ministère de tutelle.

Suite au retard de livraison évoqué précédemment, l'école Val-de-Seine réintègre ces locaux. L'école de Paris-Malaquais est directement menacée. Ne possédant plus une surface suffisante pour accueillir les étudiants, l'école est dans l'obligation de repousser sa rentrée. L'année scolaire est amputée d'une semaine de cours pour les étudiants du cycle Licence et de deux semaines pour les étudiants du cycle Master. La mobilisation étudiante amorcée dès le tout début, prend de la force. Les étudiants sont les premiers à être concernés par toutes les difficultés dues à ce manque de locaux.

Les conditions d'enseignements mis en place par l'équipe enseignante et la direction sont particulièrement contraignantes. Les emplois du temps sont finement congestionnés et changent chaque semaine. Les journées de projet commencent à 8h30 et se terminent à 20h30. Les cours sont dispensés dans une multitude de sites allant d'un bar-restaurant au couvent des jésuites rue de Sèves. Ces conditions d'enseignements sont provisoires et ne pourront pas être autrement tant elles sont pénibles.

Le droit à l'éducation est fondamental. Tous les étudiants sont officiellement inscrits à l'école de Paris-Malaquais et ont payé les frais d'inscription. Nous sommes en droit de recevoir un enseignement digne d'une école nationale supérieure.

Une année scolaire est pour chacun d'entre nous un investissement personnel très important. Certains d'entre nous travaillent pour payer leurs études, leur loyer, leurs transports.

Des étudiants viennent de Province et subissent de plein fouet tous les inconvénients des emplois du temps.

Que dire de cette image, on ne peut plus négative renvoyée aux étudiants étrangers que Paris-Malaquais accueille pour un an. Quelle place prend l'enseignement supérieur dans notre pays ? Que représente la jeunesse pour être si mal considérée ? Nous ne souhaitons que pouvoir étudier dans des conditions convenables.



pour accompagner leur délégation représentative.

37^e congrès des architectes

"L'architecture, le politique, l'Europe"

Les architectes, venus des guatre coins de l'Europe, se sont réunis à Strasbourg les 19, 20 et 21 octobre 2006.

Discours de Michel Roulleau à Fabienne Keller. maire de Strasbourg

Après l'échec du référendum sur le projet de constitution européenne, les Français s'interrogent sur l'avenir de l'Europe.

Le choix de Strasbourg n'est donc pas le fait du hasard, puisqu'une fraction importante des décisions de la Communauté sont prises par les députés européens, précisément au sein du Parlement implanté dans votre ville.

Mais c'est d'abord en tant que maire que vous accueillez aujourd'hui les architectes.

Je me permets donc d'évoquer les rapports entre, d'une part, les collectivités territoriales, c'est-à-dire les élus, et d'autre part, les architectes.

Laissez-moi vous dire ma conviction sur le partenariat très fort qui devrait toujours

- entre les élus responsables de l'aménagement de leur territoire et de la construction de leur ville.
- et les architectes qui, je le crois sincèrement, sont les professionnels les plus complets pour participer, aux côtés des élus et avec eux, à la création du cadre de vie de nos concitoyens.

Michel Roulleau évoque les multiples problèmes rencontrés par ses confrères. à l'occasion des mises en concurrence, des concours d'architecture, des fausses négociations des contrats, des rémunérations au rabais et des conditions inéquitables d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et interroge : l'Europe est-elle totalement étrangère à cette situation?

Pendant plusieurs décennies, le leitmotiv européen a été: "concurrence, concurrence", avec en corollaire le refus de prendre en compte la spécificité de certaines activités comme celle des architectes qui nécessite une autre approche que celle du moins-disant.

Presque tous les professionnels s'accordent pour dire que mettre en concurrence des créateurs et des concepteurs sur le prix de leur contrat est absurde, puisque cela aboutit à désigner celui qui consacrera le moins de temps à l'étude de leur projet, avec les collaborateurs les moins payés, c'est-à-dire peut-être les acteurs les moins qualifiés!

Résultat d'autant plus consternant que les élus, comme les professionnels, psalmodient avec ferveur : "développement durable, développement durable..." et chacun sait que, si l'on veut sincèrement raisonner en économie globale, pour préserver la planète dans l'intérêt des générations futures, cet obiectif nécessite de consacrer plus de moyens et de temps à la réflexion initiale, avec des concepteurs très qualifiés.

Augmenter de quelques "pour cent" les honoraires attribués à la conception dont dépend toute la suite des coûts, ne représente qu'une fraction infinitésimale des coûts ultérieurs sur toute la vie du bâtiment.

Ce sont ces coûts ultérieurs qu'il faut réduire, et non les études qui permettent de les obtenir!

Michel Roulleau cite quelques conséquences dommageables de certaines directives européennes lors de leur transposition en droit français, notamment dans les rédactions successives du code des marchés publics.

Il évoque en particulier la lourdeur des procédures européennes qui conduisent à une "judiciarisation" excessive de tous les actes des élus responsables de collectivités.

Cette insécurité juridique dans laquelle vivent désormais les élus, se remarque au fait que les collectivités recrutent désormais davantage de juristes que de techniciens.

Or à ma connaissance, ce ne sont pas les juristes qui façonneront une ville répondant aux aspirations qualitatives de nos concitoyens, mais beaucoup plus sûrement les élus, les urbanistes, les architectes et leurs partenaires de la maîtrise d'œuvre.

Mon vœu, Madame le Maire, c'est que les grands maîtres d'ouvrage résistent à la pression de la vision à court terme, c'està-dire à l'incitation au choix du "moinsdisant" chaque fois que l'enieu des opérations n'est pas le moindre coût immédiat du premier marché, mais bien les économies à réaliser sur toutes les dépenses futures de l'ouvrage pendant des décennies, sans compter le coût du "mal-vivre" qu'engendre inévitablement un environnement conçu et construit à la va-vite et au rabais.

Merci encore. Madame. d'avoir accueilli personnellement les architectes dans votre belle et grande ville de Strasbourg.







Discours d'accueil de Mme Fabienne Keller, maire de Strasbourg

"Je suis très heureuse de vous accueillir à Strasbourg. C'est très naturel pour moi car des architectes, j'en vois tout le temps!

Il existe de très nombreux projets pour la communauté urbaine et la ville. Les agglomérations et les villes sont des bâtisseurs qui ont souvent la volonté de travailler avec les architectes car nous ne sommes rien les uns sans les autres.

L'Europe vous inquiète ? Elle est surtout à l'image de ceux qui la construisent. Aussi avez-vous bien fait de choisir votre lieu de congrès qui est aussi un lieu de rencontre.

Je voudrais aussi saluer les jeunes architectes. Notre ville connaît un 'boom' de l'immobilier notamment avec l'arrivée prochaine du TGV. C'est un véritable facteur de développement. Pour développer nos grands projets, il nous faut de bons architectes qui nous assurent la conception d'une ville qui dure dans le temps. Nous investissons également beaucoup dans les logements sociaux, mais aussi dans une démarche de développement durable pour laquelle nous sommes disposés à investir 5 à 10 % de plus pour assurer la qualité des bâtiments construits.

Nous avons une vingtaine de chantiers de rénovation lourde dans des établissements scolaires.

Pour accomplir tout cela, nous avons besoin de travailler ensemble. Merci à tous..."

Philippe Klein, président de l'Union des architectes du Bas-Rhin, accueille les personnalités et ses confrères au 37° congrès

des architectes à Strasbourg

Le thème de ce congrès "L'Architecture, le Politique et l'Europe" et son ouverture à des architectes et à des intervenants de pays voisins nous conduisent à élargir notre regard sur d'autres pratiques, règles et méthodes de fonctionnement et de production.

Le forum des Centres de ressources et divers ateliers donneront une place particulière au développement durable, mais aussi à la notion de coût global. Ce sont des sujets d'actualité et qui se trouvent, aujourd'hui, bien que plus tardivement que chez nos voisins, au cœur des prises de conscience.

Au moment où, en France, la formation des architectes vient de faire l'objet d'une réforme, le 1er Forum des Jeunes architectes européens, offrira une place particulière à l'intégration dans la vie professionnelle et aux échanges d'expérience à l'échelle européenne.

Ce congrès sera l'occasion pour la profession de se recentrer sur les grands enjeux de société : le développement durable, l'aménagement du territoire, le droit au logement, la cohésion sociale. Il sera aussi l'occasion d'interroger les "Politiques" sur leurs proiets et leurs engagements. Car il ne peut y avoir de changements positifs et de réponses efficaces sans ambitions collectives portées par nos élus.

Philippe Klein déplore les lourdeurs et contradictions réglementaires, les lenteurs administratives économiquement insupportables, des niveaux de compétence dilués et mal identifiés, et une frilosité peu adaptée aux besoins d'un monde en mutation.

Alors que, par leur formation pluridisciplinaire, les architectes sont mieux préparés que d'autres acteurs pour apporter des

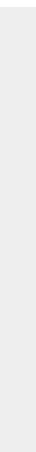


Le premier forum des jeunes architectes européens

a été inauguré à la suite des discours d'ouverture. autour d'Adrian Jovce et de Didier Prost. Les échanges, en anglais exclusivement étant donné la variété des pays représentés, ont introduit les différents thèmes abordés tout au long du congrès.









réponses porteuses de véritables plus values qualitatives, on constate leur insuffisante participation à l'acte de bâtir, au profit d'autres intervenants.

Par la plus grande hypocrisie, les architectes sont parfois tenus responsables d'erreurs auxquelles ils ont été insuffisamment associés, ou avec des moyens mal adaptés.

Cette situation est en total décalage avec le cadre en apparence protecteur de la loi de 1977, mais dont, dans les faits, il ne reste que les contraintes d'une profession réglementée sans les compensations initiales.

Toute aussi criante est la contradiction entre le mandat d'intérêt public et la règle, la plus souvent appliquée, du moindre coût immédiat. Ceci constitue inéluctablement un frein à la concurrence qualitative, à la créativité, à la plus value sociale, et à la maîtrise des coûts à long terme.

Cette situation donne immanguablement une prime économique à la médiocrité.

Aucune société ne peut durablement construire son avenir sur une telle base.

Philippe Klein pose la question de la place de l'architecte dans la société française et invite à regarder dans les autres pays d'Europe.

L'Europe est parfois perçue comme un niveau administratif de plus porteur de nouvelles contraintes. Elle est aussi, trop souvent, utilisée à tort comme un alibi à nos propres contradictions. L'Europe est déjà un nouvel espace professionnel, un espace d'échange d'expériences et un nouvel espace de citoyenneté. Cet espace nous offre l'opportunité de nous enrichir de nos différences.

L'Europe doit devenir l'espace de nouvelles ambitions d'architecture à partager.

Ces ambitions doivent s'appuyer de façon plus large sur les compétences de professionnels qualifiés. Elle doivent aussi s'appuyer sur des moyens suffisants affectés à l'aménagement de l'espace et à sa conception.

Nous exerçons un vieux métier, dans un vieux pays. Nous sommes assis sur nos certitudes, sur nos droits acquis, sur nos exceptions culturelles. Nous sommes de plus en plus en décalage par rapport au monde qui bouge.

Ce qui est en cause ce sont les inerties de la société française, c'est parfois le manque de vision ou d'ambition de nos élus, mais c'est aussi, souvent, le manque de lucidité, de courage et de cohésion de nos organisations professionnelles.

Nous avons besoin d'un syndicat fort qui donne une véritable lisibilité à ses prises de position et qui sache les défendre.

L'Europe des nations, c'est avant tout celle des hommes, celle aussi des valeurs humanistes dans lesquelles se reconnaît notre profession.

Je crois que ces valeurs ont toute leur place dans le monde que nous voulons construire.

Bienvenue à Strasbourg. À tous, je vous souhaite un excellent congrès.



Les ateliers



Atelier 1 : Accessibilité, qualité d'usage et citoyenneté

Patrick Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées :

"L'atelier 1, intitulé "Accessibilité, qualité d'usage et citoyenneté", s'est intéressé à la rénovation de la politique du handicap en France. Le succès rencontré par cet atelier a démontré à quel point les architectes sont préoccupés par le sujet. La France a pris un certain retard dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées, âgées ou momentanément accidentées. Les questions étaient précises, sans hostilité, mais laissaient parfois entrevoir une certaine inquiétude résultant sans doute de la crainte que les évolutions ne soient pas aussi facilement réalisables. Lors de cet atelier, je me suis aperçu que



la profession avait pris conscience de l'importance de l'enieu et qu'elle était en train de se l'approprier. Concernant la question de l'émergence de nouveaux professionnels "spécialistes de l'accessibilité", je ne suis pas persuadé que les contrôles soient une nécessité car nous vivons dans une société où ils sont déjà surabondants et paralysent parfois l'initiative et l'activité. Néanmoins, si ces professionnels restent des observateurs neutres, capables d'accompagner l'appropriation de la question de l'accessibilité par les architectes, la démarche me semble constructive. Ce que je retire de ce congrès, c'est le constat selon lequel les esprits sont disponibles pour évoluer et qu'il est essentiel de sensibiliser et de former. La Délégation interministérielle aux personnes handicapées est d'ailleurs en train de travailler à l'adoption d'un décret portant sur la formation à l'accessibilité pour tous les métiers concernés. En conclusion, il convient surtout de rappeler qu'il ne peut y avoir de dialogue ou de concertation sur ce sujet sans l'intervention des personnes handicapées ellesmêmes car ce sont elles les véritables spécialistes."

Atelier 2 : Politique urbaine Concevoir la ville autrement : pratiques européennes et démarches françaises



Pierre Schmitt, directeur du service "acteurs publics" à l'ADEME :

"L'atelier 2 s'est interrogé sur les pratiques européennes et françaises concernant la ville de demain et plusieurs exemples ont été évoqués. À l'échelle européenne, nous pouvons noter le cas de la ville de Fribourg, très intéressant en termes d'organisation de l'espace (liaisons douces) et d'urbanisme (petit collectif recourant à la très haute isolation et aux énergies renouvelables). Cependant, cet exemple présente des limites car il s'agit dans ce cas de constructions neuves. Concernant l'existant, et notamment le réaménagement des logements sociaux, l'exemple suisse n'est pas approprié à notre réalité sociale. À l'heure actuelle, 80 % du bâti est déjà existant et la véritable question pour les années à venir concerne l'optimisation

des performances pour que la ville soit moins consommatrice en énergie et moins émettrice de gaz à effets de serre. Afin d'approcher ce but, l'ADEME a mis en place une approche particulière de l'urbanisme qui envisage l'environnement de facon durable en remettant l'homme au centre des préoccupations. Cette dynamique passe notamment par l'amélioration de ses déplacements et par le renouvellement d'une vision dépassée qui dissociait jusqu'à maintenant lieux de travail et lieux de vie. Les débats de cet atelier ont fait apparaître une réelle sensibilité des architectes à ce sujet, mais beaucoup dénoncent et craignent un univers normatif qui bride l'imagination et empêche la réalisation de cette ville idéale. En guise de conclusion, je souhaiterais faire passer deux messages. D'une part, il est vrai que le dévelop-



pement durable a un coût. Faire des bâtiments énergétiquement performants n'est pas en théorie la solution la plus économique, mais si l'on calcule en termes de coût global, nous pouvons constater que les solutions les moins chères ne sont pas forcément les meilleures et que les solutions les plus énergétiques ne sont pas nécessairement les plus chers. D'autre part, le développement durable reste surtout une affaire de culture et il est primordial de diffuser l'information au sein même des écoles d'architecture, par exemple concernant les enjeux du développement climatique."



Atelier 3: Les jeunes architectes européens



Isabelle Chinardet Cantineau, secrétaire adjointe UNSFA:

"C'est un atelier matinal, introductif à la réflexion menée sur l'ensemble du congrès sur la place future de l'architecte dans l'Europe

par son thème général "Les jeunes architectes européens : quel avenir, quels objectifs et quelles politiques ?". Nous constatons qu'il accueille et rassemble à la fois les jeunes architectes de tous pays en les mettant au centre du débat et de nombreux intervenants responsables d'ateliers proposés dans l'après-midi et dont les thèmes sont des approfondissements du suiet.

Le contenu qui se dégage de cette rencontre est vraiment riche de pistes à emprunter et de conseils de personnes remarquables, compétentes et généreu-



ses, qui ont fait la démonstration de leur désir de partager.

Les architectes les plus âgés ont offert à leurs jeunes confrères européens soit une expérience européenne professionnelle exemplaire sur la durée, soit une réflexion riche et profonde car forgée par le temps, soit leur dévouement à représenter les architectes sans compter le temps.

Les plus jeunes, forts de leur dynamisme et d'une formation différente de leurs ainés, exposent leurs difficultés et proposent des solutions, au service de leur vision de l'architecture, à travers une organisation de la vie professionnelle nouvelle qui tient compte des impératifs liés aux contraintes économiques et à l'ouverture de l'Europe à de nouveaux

Ils démontrent qu'ils s'unissent pour surmonter les obstacles lorsqu'ils se présentent et que cela passe par l'acquisition d'une meilleure connaissance culturelle réciproque (le réseau Wonderland).

Il n'y a pas eu de confrontation générationnelle mais une écoute attentive des uns et des autres qui présage d'un avenir possible pour les jeunes architectes qui sauront s'adapter avec intelligence à la construction de l'Europe en cours..."

Atelier 4 : Existe-t-il une culture européenne de l'architecture ?



Adrian Joyce, adjoint au secrétaire général au CAE:

"Le sujet débattu dans cet atelier était fort intéressant. Même si nous n'avons pas tout à fait pu apporter une réponse à

cette vaste question, je pense que le souhait des organisateurs était de créer un réel débat. Ma première réaction est de dire qu'il existe bien une culture européenne de l'architecture mais qu'elle n'est pas évidente. Une des choses qui m'a frappé était le grand écart générationnel concernant la vision de la pratique professionnelle au niveau européen. Pour les plus jeunes, l'Europe est un acquis et non pas une valeur sur laquelle il faut douter. Nous cherchons non pas à harmoniser la profession mais à trouver les moyens d'avoir une culture architecturale plus riche, plus diversifiée et plus répandue. L'attitude volontariste de la jeunesse est une voie privilégiée pour y parvenir. La formation joue également un rôle important et les étudiants ayant bénéficié de programmes d'échanges de type Erasmus sont déjà acquis au multiculturalisme. La barrière des différences de pratiques, de langues ou de réglementations s'estompe et la culture européenne s'imprègne dans les mentalités. Je pense que progressivement une culture européenne de l'architecture émergera car, au-delà de notre appartenance nationale, nous partageons déjà une même sensibilité et une prise de conscience commune de la valeur de notre métier."







37E CONGRÈS DES ARCHITE



Atelier 5 : Vers une coopération européenne des hommes et des régions

Gil Burban, architecte - Exyzt : "Cet atelier a été très instructif. Il s'agissait d'une véritable formation à la politique en Europe et ce débat a été largement éclairé par la prestation de Catherine Trautmann."



Catherine Trautmann, ministre de la Culture de 1997 à 2000 : "Le rôle de l'architecte s'est modifié et il est beaucoup moins reconnu dans sa compétence : est-ce un chef de chantier, un créa-

teur, un assembleur ? Face à l'évolution des directives réglementaires européennes, la profession doit être à nouveau percue dans sa dimension culturelle particulière car l'architecte transforme l'espace et les fonctionnalités de la ville tout en conservant une identité et un patrimoine architectural qui conditionnent le sentiment d'appartenir à une ville typiquement européenne. L'architecte n'est pas qu'un simple exécutant. Dans le cadre d'une logique axée sur le développement durable, je ne conçois pas que l'on puisse transformer une ville sans la contribution d'un architecte en amont car il apporte une compétence à la fois pratique et concrète. Véritable opérateur et transformateur de l'espace urbain ou rural, sa contribution est une plus-value de l'ordre de la référence culturelle et c'est en cela que nous avons intérêt à véritablement valoriser son travail. surtout dans un pays comme le nôtre où l'exportation de l'architecture est un phénomène particulièrement remarquable. Enfin, si la coopération au sein de l'Union Européenne est un atout en ce qu'elle permet une grande circulation des professionnels, des références, du regard porté sur l'architecture, je pense que l'évolution d'une décentralisation plus articulée ou plus adaptée à l'évolution européenne permettrait d'avoir une visibilité croissante entre l'action terrain et le cadre réglementaire et directif."

Atelier 6 : Les enjeux européens de la formation



Jean-Paul Scalabre, architecte, viceprésident du Syndicat de l'Architecture -Chargé des politiques de formation au CAE - Membre du CIAF :

"Il faut réaliser qu'à l'échelle de l'Europe, les modes d'exercice et la formation enseignée sont très divers. L'Europe n'est pas un ensemble homogène mais plutôt une

somme de particularismes. Les contraintes liées à la formation et à l'exercice de la profession d'architecte sont variables du Nord au Sud de l'Europe. Très peu réglementés dans les pays scandinaves ou en Grande-Bretagne et en Irlande, la formation et l'exercice de la profession sont à l'inverse plus réglementés dans le Sud et le centre de l'Europe. Depuis les accords de Bologne instituant le système LMD, les critères d'équivalence entre les formations se sont assouplis. Or, il faut le répéter une nouvelle fois, les architectes européens ont toujours défendu le principe d'une durée de formation initiale minimale de cinq ans suivie d'une période de pratique professionnelle encadrée de deux ans avant l'accès à la responsabilité pleine et entière d'architecte. Ce principe est loin d'être reconnu par les instances européennes qui ne cherchent qu'à rendre le marché plus fluide. Le chantier de l'éducation est le miroir de notre profession au niveau européen. Il n'est ni idyllique, ni sinistré mais profondément fragilisé. Nous devons œuvrer ensemble, à toutes les échelles professionnelles et politiques, pour créer des conditions décentes et reconnues d'exercice de notre métier qui doit rester avant tout au service des citoyens de l'Europe et de l'intérêt public."

Atelier 7 : Comparaison des pratiques professionnelles dans l'UE



Gil Burban, architecte - Exyzt: "Nous étions invités à participer à l'atelier N°7 en temps que jeunes architectes du réseau Wonderland. Notre jeune âge justifie certainement que la parole ne nous ait pas été donnée. Dommage car je crois que le public aurait pu se laisser surprendre par la diversité de nos approches. C'est de façon bien plus informelle, par la rencontre avec les plus anciens syndicalistes, que les échanges les plus intéressants ont eu lieu. (...)".



Sonia Schlösser, Schlösser Architecture-Management GMBH: "L'atelier N°7, animé par Claude Bucher, a eu pour but de sensibiliser les participants à la pluralité et à la diversité du rôle et de la fonction des architectes dans les états de l'Union, de comprendre les raisons des écarts et de chercher les voies et moyens pour les réduire.

Tentant une première approche des différences de systèmes des pays membres par une comparaison des statistiques, des formes d'exercices, de la responsabilité et l'assurance, ou de la rémunération, etc, les participants à l'atelier ont réalisé dans quelle mesure une comparaison simple sur des fonctionnements internes aussi variés est presque impossible.

Après s'être plongé, grâce aux interventions de nos collègues d'Italie (Antonio Riverso), de Suisse (Pierre Henri Schmutz) et d'Allemagne (moi-même), dans les coutumes et pratiques de chaque pays concerné, les challenges et obstacles sont apparus à l'architecte exportant : la maîtrise des langues, l'administration et la réglementation, mais aussi les différences interculturelles qui ont un rôle significatif dans le mode de fonctionnement des organisations et la réalisation d'un projet.

Face à la nécessité de réagir vite et en ligne avec les attentes de son client, l'architecte se doit de travailler en réseau professionnel pour être capable de répondre aux enjeux d'un travail à l'étranger. En travaillant avec un collègue établi dans le pays de destination, l'exportateur réduit les obstacles culturels avec des interlocuteurs locaux, s'assure de la parfaite connaissance de toutes questions réglementaires, tout en restant maître de son client.

Dans un monde de plus en plus globalisé, où il est nécessaire d'agir rapidement face à une concurrence de plus en plus diversifiée et spécialisée, il est indispensable d'investir dans la création de réseaux forts. À nous d'agir..."





Jean-Claude Riguet, architecte - ancien secrétaire général de l'UIA, membre du CIAF, directeur groupe de travail "Rôle de l'architecte"

"S'appuyant sur les travaux de l'UIA au niveau international,

du CAE au niveau européen et sur de nombreuses statistiques, le programme ne manquait pas d'informations, contestées bien sûr, par les participants eux-mêmes, car il est toujours difficile d'exprimer par des chiffres des réalités très diversifiées.

En effet, comment justifier le nombre extrêmement important des architectes allemands ou italiens, en regard de celui des architectes inscrits à l'Ordre en France. Différence entre titre universitaire et

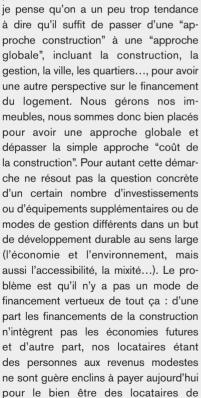
pratique professionnelle? Missions diversifiées des architectes ? Son rôle dans le processus constructif ? La matière est riche, les comparaisons difficiles.

La présence d'architectes étrangers a permis de lever le voile sur un certain nombre d'incertitudes quant à la fonction exacte des professionnels de l'architecture dans l'élaboration du cadre bâti. Cela repose d'ailleurs le problème de la formation de l'architecte. l'harmonisation de l'enseignement au niveau européen et le rôle de l'architecte dans la société."

Atelier 8 : Économie globale et architecture durable

Dominique Dujols, Union Sociale pour l'Habitat :

"Le thème de l'atelier 8 était très intéressant et les débats animés ont été très agréables. Pour ma part et comme j'ai pu l'exprimer lors de cet atelier,





demain, même s'ils sont sensibles à ces questions, notamment en tant que parents de la génération future. (...)"

Michèle Tilmont, Secrétaire permanente du plan DGUHC/PUCA: "Les enjeux du développement durable pour le PUCA, en termes de recherche et d'expérimentation, se déclinent à différentes échelles indissociables : celles des territoires, des guartiers et des bâtiments. Au niveau des quartiers en particulier. le programme d'expérimentations "Villa Urbaine Durable", lancé en 2000, s'est révélé être précurseur de la notion de quartier durable pour la France. Il traitait à la fois d'objectifs sociaux comme la mixité sociale dans l'offre de logements, d'objectifs de maîtrise de l'étalement urbain par des formes d'habitat individuel dense et, également, d'objectifs de "durabilité", de qualité environnementale et d'efficacité énergétique.

Il s'agira, pour nous, de trouver notre propre voie en matière de "quartiers durables" et je reste persuadée que le congrès de l'UNSFA y contribue."

Acier, bois, béton... **Environnement**, qui est le meilleur?

"Les congressistes de l'UNSFA ont eu le bonheur d'assister dans la même séance à une présentation très argumentée de chacune des trois filières bois, béton et acier, respectivement présentées par François L'Huillier pour Cimbéton Jean-Luc Sandoz pour le CNDB, et Jean Dalsheimer de l'OTUA.

Un grand moment de pédagogie devant une assistance très attentive, et pour cause, l'architecte sait que c'est sur lui que repose le choix des matériaux et qu'il devra en rendre compte. La RT 2005, la future RT 2006, la démarche HQE®, les certifications environnementales, le DPE... renforcent les exigences en faveur du développement durable. C'est bien et il était temps car la France est en retard dans ce domaine.

Ma conclusion tout à fait personnelle est qu'aucune filière ne l'emporte sur l'autre, elles ont chacune leurs qualités, leurs vertus et leurs failles.

L'architecture c'est l'agencement de l'espace, et il revient à l'architecte de réfléchir à la pertinence de chacune des matières. Il est évident que l'on tombe très vite dans la mixité des filières bois. acier et béton car il est nécessaire de raisonner avec la pérennité de chacun des ouvrages et des différents éléments les composant : structure, façades et fluides n'ont pas la même durée de vie. L'architecte doit donc penser au meilleur usage du matériau face à une durée et aux qualités attendues (l'inertie, la souplesse, la rigidité, la résistance thermique, l'effet matière, la durabilité...). C'est une alchimie complexe aux multiples combinaisons, il n'y a pas de voie royale.

La plupart des architectures réussies sont celles qui savent mixer avec talent ces différentes filières."

François Pélegrin

Forum des centres de ressources

À l'issue du congrès de l'UNSFA, en prolongement des ateliers et du forum européen des centres de ressources, les associations "Alsace Qualité Environnement" et "Europe et Environnement" qui projettent de constituer un centre de ressources inter frontalier "habitat, aménagement et environnement" ont organisé la visite du quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), le dimanche 22 octobre. Marilyne Sire, architecte membre de l'UNSFA et Présidente d'Alsace Qualité Environnement a animé cette visite.





6º Prix du Projet Citoyen Citoyenneté...

Cohésion sociale... Développement durable

Peut-on envisager sérieusement des projets fondés sur le respect de la planète sans entretenir, maintenir, enrichir, la qualité et la cohésion des liens entre les hommes ? Peut-on sérieusement parler de développement durable sans regarder et affronter le regard de l'autre - l'autre aussi, notre voisin ?



L'autre différent, l'autre qui nous interpelle par sa vision particulière des choses, et qui nous rappelle que le projet architectural est une écriture à plusieurs mains - celles du maître d'ouvrage, du maître d'usage et de l'architecte maître de l'œuvre.

C'est l'exigence de transparence des pratiques de participation et de concertation, ancrée dans le développement durable de notre espace de vie, que les architectes de l'UNSFA avaient décidé de récompenser, en créant en 2001 le Prix du Projet Citoyen, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage.

Cinq prix ont été décernés depuis.



Chacune de ces démarches et de ces projets, porté par des maîtres d'ouvrage ouverts, des architectes imaginatifs, des maîtres d'usage attentifs et impliqués, a démontré que le projet a bien vocation à constituer un lieu de débat, d'échanges, de rencontres, eux-mêmes facteurs de cohésion et de réussite - et donc d'un développement plus humain et durable. Cette année, le jury, présidé par Jean-Marie Hennin, architecte et lauréat du prix 2005 a examiné des dossiers, très divers, qui tous témoignent de la réelle attention des partenaires du projet à la maîtrise d'usage.

Les débats ont été très riches, et ie remercie vivement au nom de l'UNSFA, les membres du jury pour leur implication et la pertinence de leurs appréciations. Cette grande qualité des débats est la preuve que la thématique du Prix du Projet Citoyen est forte et bien ciblée ; elle est totalement ancrée dans l'actualité et répond aux défis qui s'imposent aujourd'hui à notre société.

Dominique Jouffroy Architecte, Président de la Commission communication de l'UNSFA

Le projet lauréat : La Résidence des Noisetiers

- Ce projet de 7 logements adaptés (6 + 1) est destiné à accueillir des personnes lourdement handicapées et à favoriser leur intégration par la mise à leur disposition de logements indépendants et autonomes au sein d'une structure commune.
- Lieu: Thévalles, près de Laval (Mayenne)
- Maître d'ouvrage : SA HLM Méduane Habitat, avec l'assistance du Foyer "Thérèse Volh" géré par l'Association des Paralysés de France
- Architecte: Bernard Houët
- Maîtres d'usage : les futurs et actuels habitants de la résidence qui ont participé à sa définition.



 Cet équipement comporte, outre les logements, des espaces de vie collectifs et des rangements, ainsi qu'une galerie couverte "véritable colonne vertébrale du projet".

Le choix du matériau bois en vêture des "blocs" de logements s'est imposé par les qualités qu'il réunit : sa chaleur naturelle et la réponse au souci d'intégration du projet sur un site fortement paysager.





Vers une nouvelle politique architecturale en Europe

Les architectes de l'UNSFA portent un projet professionnel à la hauteur des enjeux contemporains. Ils doivent s'en expliquer avec le politique.

Parfois considéré comme dense à l'excès, le programme du congrès avec ses 8 ateliers a suscité l'intérêt des participants au-delà des thèmes liés à l'actualité professionnelle et réglementaire. Les architectes de l'UNSFA ont produit des travaux intéressant la profession et le politique.

Les enjeux européens sont des "objectifs nationaux". Les architectes savent désormais que les objectifs de l'agenda de Lisbonne liés à l'année 2010 rendront la directive services applicable aux États membres à partir du 1er janvier 2010.

"Ce qui constitue l'inquiétude chez les architectes, ce n'est pas la directive services, mais la directive qualification. les deux directives sont indissociables" (Sophie Maletras, juriste à la commission européenne) Atelier 4.

"La directive qualification traite de la reconnaissance actuelle des diplômes mais ne règle pas la question de l'accès au marché" (Pierre Henri Schmutz, architecte et membre du bureau exécutif du CAE) Atelier 4.

"La directive services va probablement entraîner une politique de labels et de certification afin de garantir qualité et compétitivité". (Sophie Maletras) Atelier 4.

Ainsi, de nouveaux prestataires pourraient être habilités à exercer les missions de maîtrise d'œuvre grâce à ces certifications et qualifications en architecture.

Cette politique serait abusive en donnant lieu à la multiplication de labels, de certifications et de normalisation car elle supprimerait la spécificité de la profession d'architecte dans l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Dans sa volonté de compenser les vides laissés par la cohabitation de ces deux directives, services et qualification, cette politique sur les services précipiterait l'architecture dans un nouvel abîme.

Les architectes de l'UNSFA doivent renforcer, auprès de tous les élus, européens, nationaux et régionaux, leurs actions destinées à mettre en œuvre une politique de formation continue performante, complétant la formation initiale LMD.

Au total: - cinq ans de formation initiale dans les écoles nationales supérieures d'architecture, - deux ans minimum de formation professionnalisante définie et validée par la profession, - une formation continue obligatoire.

- Le contenu actuel de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre fait fi du projet de la profession, pourtant responsable de son avenir et consciente des enjeux contemporains (atelier 7).
- Cette initiative de l'État est d'autant plus dommageable qu'elle est bien en deçà des impératifs de qualité portés par la Communauté européenne et les organisations représentatives de la profession. C'est principalement avec les régions que les architectes pourront bâtir les politiques de formation professionnelle et celle de formation continue (ateliers 4, 5 et 7).

Les architectes doivent devenir européens et donc :

- Appuver l'adoption d'un code de déontologie européen, validé par les organisations membres du Conseil des architectes
- · Demander la co-régulation à la Commission européenne et aux Gouvernements des États membres (atelier 4).
- · S'impliquer dans la construction de réseaux partenaires lors de la période de programmation des fonds structurels 2007-2013 (atelier 5).
- Poursuivre les travaux, contribuer à une approche globale de l'économie des secteurs de la construction (ex : internalisation des effets externes type

syndrome SBS) et de l'aménagement des villes et des territoires.

· Contribuer à la capitalisation des expériences, la création d'indicateurs d'évaluation. communiquer sur les résultats à travers un centre de ressources (atelier 8).

Les architectes doivent anticiper

- · Par des actions simultanées auprès des régions et des villes porteuses de projets pilotes en aménagements et quartiers durables.
- En tant qu'acteurs professionnels incontournables du débat public et de l'approche intégrée dans la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2007-2013 (ateliers 2 et 5).
- · Développer des réseaux pro-actifs professionnels et transversaux en architecture et en aménagement intégrant la vision macroéconomique de l'économie globale des projets.

L'UNSFA devra se donner des moyens d'actions supplémentaires pour renforcer son rôle dans les réseaux en favorisant une politique de véritables missions.

L'UNSFA aux côtés du Conseil des architectes d'Europe et au sein du Conseil international des architectes français doit faire porter ses efforts, pour que l'architecture ne soit pas l'abandonnée d'un marché mal régulé prenant appui sur les fonctions alliées des techniques et des finances, par carence du politique.

L'architecture est politique et européenne : celle qui se construit dans nos structures et celle qui se décide dans les institutions se dessinent simultanément. L'une est visible et l'autre pas encore, simple histoire de calque.

Didier Prost

Membre du Bureau national de l'UNSFA



La région Centre - Val de Loire vous donne rendez-vous pour le 38° congrès de l'UNSFA!

À la lisière du bassin parisien, la région Centre - Val de Loire se caractérise par son dynamisme syndical. Chaque département garantit une représentation syndicale et l'échelon régional est assuré par son président : Daniel L'Heude, architecte à Orléans. Aucune école d'architecture n'aide au renouvellement des forces vives de la profession, cependant, les syndiqués locaux comptent bien nous faire la démonstration de leur enthousiasme en s'engageant, lors du dernier Conseil National de l'UNSFA, à recevoir le 38° congrès.



L'élégance du verre alliée à la légèreté

Dorma revisite la porte coulissante

Appréciées pour la touche de modernité qu'elles apportent et leur discrétion, les portes coulissantes sont utilisées pour de multiples applications : cuisine, salle de bains ou buanderie, espace de bureaux...

La pureté du verre s'adapte à tout style d'architecture.

Sur ce marché en vogue, DORMA apporte une nouvelle solution : l'AGILE 50, un système allégé et facile à monter

Adaptable à tout type d'environnement grâce à un design épuré, l'AGILE 50 offre une solution moderne et discrète. DORMA développe un système allégé qui supporte une charge de 50 kg et permet de multiples applications aussi bien chez le particulier que dans les bureaux.

Le système de rail compact en aluminium est facile à monter et le verre n'exige aucun usinage car la technique de serrage le rend superflu. Le maître d'œuvre réduit ainsi au minimum le temps de pose. Cette nouvelle génération de systèmes de portes coulissantes s'adapte même aux passages de petites dimensions.

L'ensemble de la technique a été intégré dans le rail de roulement. Il ne reste qu'un profil épuré qui évite l'utilisation d'un profil de recouvrement.

Le rail de roulement en profilé aluminium est disponible dans toutes les teintes RAL ou en finition anodisée.

Le système AGILE 50 concilie à la fois modularité et esthétisme.

Il satisfera les professionnels aussi bien que les particuliers. Ce nouveau standard de portes coulissantes en verre transparent est dans l'air du temps.

Jiva Hill Park Hôtel, Crozet (01)

Porte coulissante en verre sablé pour salle de bains

Le choix de portes coulissantes tout en verre sans pièces métalliques apparentes apporte une solution élégante et design à la séparation de la salle de bains à l'intérieur de la chambre d'hôtel.

Le système AGILE coulisse silencieusement afin de s'adapter parfaitement à la configuration chambre à coucher. Les verres sablés translucides garantissent la discrétion tandis que le système de portes coulissantes offre un gain de place ainsi qu'un accès aisé, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Le système AGILE, intégré dans le faux plafond, répond au souhait d'esthétisme voulu par le concepteur et le client maître d'ouvrage.

Jiva Hill Park Hôtel, Crozet (01)

Nombre de portes coulissantes AGILE 50 mises en œuvre : 30

Fax: 01 41 94 24 01

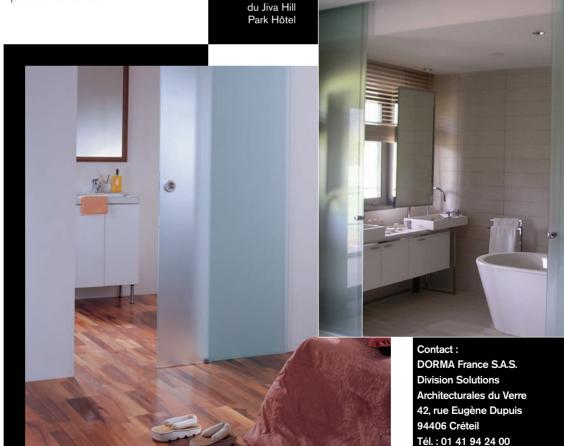
E-mail: sandrine.demas@dorma.com

Site internet : www.dorma.fr

Nombre de salles de bains : 30 Durée d'installation : un mois et demi

Salle de bains >

Maître d'ouvrage : Domaine d'Haré Jiva Hill Park Hôtel Maître d'œuvre : Jean-Philippe Nuel – OCRE BLEU



Congrès annuel de l'UNSFA à Strasbourg

Franc succès pour cette 37° édition!

La 37e édition du congrès de l'UNSFA à Strasbourg vient de s'achever, couronnée de succès!

Nul doute que le dynamisme des équipes d'organisation a largement contribué à la réussite de cette édition, mais aussi :

- la dimension européenne du congrès,
- la mise en place de nouvelles thématiques pour les ateliers (accessibilité, empreinte écologique des filières...),
- la création du Forum des Jeunes Architectes Européens réunissant une trentaine d'architectes dans leurs premières années d'exercice, parmi lesquels des Français, des Allemands, des Croates, des Autrichiens, des Hollandais et des Slovaques,
- la participation active des partenaires (membres du Club Prescrire, filières acier et béton, institutionnels...).

Côté ambiance, la soirée Prescrire "Choucroute, Bière et Rock'n Roll", du vendredi 20 octobre, a rassemblé 250 personnes emportées par les tourbillons rythmés de Jimmy Bock!

Opération "Prescription & Traçabilité"

La première édition a récompensé, durant la soirée Prescrire du congrès, l'architecte Philippe Boille, Boille et Associés, dans le cadre de son projet "Lycée Grandmont" à Tours (37) mettant en œuvre des châssis à rupture de pont thermique de la société

Lancée en juillet 2006, l'opération "Prescription & Traçabilité" a pour but de favoriser :

- le dialogue et la concertation entre architectes et industriels pour une meilleure connaissance et prescription des produits et solutions,
- le suivi de la traçabilité de la prescription de la part des architectes qui, tout au long de leurs projets, doivent s'assurer du respect de leurs prescriptions,
- le retour d'informations des architectes vers les industriels permettant d'améliorer, d'adapter et de parfaire les produits et leur mise en œuvre.

Pour participer à la seconde édition, rendez-vous sur notre site Internet pour renseigner en quelques clics la Fiche Prescription.

Les projets concernés correspondent aux réalisations livrées sur le territoire français entre le 1er janvier 2005 et le 30 septembre 2007. La date limite de participation est fixée au 15 septembre 2007. La désignation du lauréat aura lieu lors du prochain congrès de l'UNSFA.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus : Esther Pinabel et Virginie Coussens sont à votre écoute.





L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

▶▶▶ Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 18 ans à l'initiative de l'UNSFA, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

Contacts

Esther Pinabel déléguée nationale Virginie Coussens chargée de communication 10 rue Bertin Poirée - 75001 Paris

Tél.: 01 40 26 04 04 Fax: 01 40 26 04 05

E-mail: clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



AUTOMATISMES ÉNERGIE ÉLECTRO-NIQUE SYSTÈMES -

ÉCLAIRAGES DE SÉCURITÉ INCENDIE Philippe Dormont

F-mail · philippe dormont@aees fr Tél.: 04 72 47 63 77



ALDES FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION,

PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE, DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois

F-mail: courtois-jean@aldes.com Port.: 06 82 99 65 25



PRODUITS DE VIDÉO SURVEILLANCE, INTRUSION, CONTRÔLE D'ACCÈS, SONO-RISATION D'ÉVACUATION,

SYSTÈMES DE CONFÉRENCE, DÉTECTION INCENDIE, PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

fr.securitysystems@bosch.com Site internet: www.boschsecurity.fr Tél.: 0825 12 8000



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE ET D'ISOLATION PSE Pascal Guieysse

E-mail: jstern@bpb.fr Tél.: 01 46 25 47 30



SPÉCIALISTE EN QUINCAILLERIE DÉCORATIVE POUR PORTES ET MEUBLES

Patrice Rusquet E-mail: prusquet@cadap.fr Tél.: 01 64 66 00 08



FABRICANT DE GRÈS CÉRAME · CÆSAR · REVÊTEMENTS DE SOL

E-mail: caesar.france@wanadoo.fr Tél.: 04 78 14 56 66



FABRICANT DE PAREMENTS DE FAÇADE EN MATÉRIAU MINÉRAL Laurent Moatti

E-mail: contact.facade@carea.fr Tél.: 01 69 35 53 63



CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

Christophe Le Luduec E-mail: leluduec.c@daikin.fr Tél.: 01 46 69 95 81



TECHNIQUE DE PORTE, MURS MOBILES, PORTES AUTOMATIQUES, SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS

Eric Le Corre E-mail: eric.lecorre@dorma.com



Port.: 06 20 91 71 15

CHAUFFAGE-CLIMATISATION ET ACCESSOIRES Jean-Marc Binda

Tél: 06 71 83 30 55 E-mail: jean-marc.binda@saint-gobain.com



CONCEPTEUR ET DISTRIBUTEUR DE MOBILIER DE BUREAU

E-mail: philippe.coeffe@ediburo.fr Tél.: 01 41 38 69 34

<u>fermacell</u>

FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®, PLAQUE Xella DE PLÂTRE RENFORCÉ
EN COMPOSANTS NATURELS (FIBRES DE CEL-

LULOSE) Philippe Rémy Tél.: 01 47 16 92 96 FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®, PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN **COMPOSANTS NATURELS** (FIBRES DE CELLULOSE)



Philippe Rémy

Tél.: 01 47 16 92 96

Site Internet: www.fermacell.fr



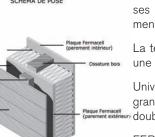
FERMACELL - La première plaque à base de plâtre, certifiée pour le contreventement

XELLA FERMACELL, spécialiste des solutions innovantes en construction sèche, vient d'obtenir un Document Technique d'Application (CSTB n° 2/06-1200) visant l'utilisation de la plaque de gypse renforcé par fibres de cellulose FERMACELL en voile de contreventement de bâtiment à ossature bois, en parement

intérieur, comme en parement extérieur.

Classée M0 et Haute Dureté, elle bénéficie également d'un éco-label.

PLAQUE FERMACELL UTILISEE COMME PANNEAU SCHEMA DE POSE



La plaque FERMACELL, de par sa similitude de mise en œuvre avec des panneaux de bois (agrafage, clouage) et ses performances mécaniques élevées, est très prisée des menuisiers et charpentiers.

La technique à joint collé, spécificité FERMACELL, garantit une stabilité renforcée.

Universelle, la plaque FERMACELL, disponible dans une grande variété de dimensions, permet de réaliser des cloisons, doublages, plafonds et chapes sèches.

FERMACELL ajoute aujourd'hui une nouvelle solution saine au travers de son utilisation en voile contreventant.

FABRICATION DE SIÈGES DE BUREAU



Franck Leroy

Port.: 06 07 25 39 10 E-mail: leroy@giroflex.be

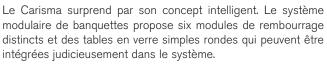


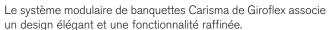
CARISMA - des sièges aux possibilités illimitées

CARISMA est le nouveau siège innovant Giroflex, habillé d'un élégant design classique. Les salles de réception, les salons et les espaces d'attente profiteront de l'aura de cette série de sièges intelligemment conçue.



Le Carisma s'adapte volontiers à vos exigences d'espace et d'aménagement. Composez votre propre système modulaire. Grâce au système de modules flexibles et à votre talent de combinaison, ce sera un jeu d'enfants.





Et il enthousiasme par son confort d'assise et ses matériaux de qualité. En prenant place dans les salons, les salles d'attente et de réception, on se sent tout simplement bien.



Joël Pétillon

E-mail: renolitfrance-toiture@renolit.com

Tél.: 01 41 84 30 27

Site Internet: www.alkorproof.com



ÉTANCHÉITÉ

DES TOITURES

RENOLIT est l'un des plus grands producteurs européens de membranes d'étanchéité synthétiques monocouche pour toitures terrasses

RENOLIT France vous présente l'AlkorGreen®, un système d'étanchéité pour toitures terrasses vertes, qui allie l'esthétique à la préservation écologique des sites et s'adapte aux nouvelles constructions comme aux projets de rénovation.

L'AlkorGreen® constitue un investissement à long terme qui apporte à votre environnement une note de verdure, de convivialité et de sérénité.

Ses qualités:

- Favorisent l'isolation phonique et thermique, diminuent les frais de chauffage/air conditionné, pérennisent la vie de l'étanchéité de votre toiture.
- · Créent un nouvel espace vital pour les insectes, les oiseaux, favorisent la retenue et réserve d'eau, améliorent la qualité de l'air.
- · Libèrent l'esprit créatif des concepteurs, ajoutent un lieu de séjour supplémentaire sans nécessité d'achat de terrain (jardin), améliorent la résistance au feu de votre toiture.

MENUISERIES ALU/PVC. FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION **EXTÉRIEURS**



Régis Motte

E-mail: rmotte@schueco.com Port.: 06 75 48 47 58



I.KAR Frappe: un nouveau concept SCHÜCO pour les fenêtres et portes-fenêtres à frappe

Dans la lignée du premier coulissant mixte, Schüco invente la première fenêtre à frappe munie d'un dormant PVC et d'un ouvrant aluminium.

La conjugaison des avantages thermiques du PVC

avec les atouts esthétiques et mécaniques de l'aluminium donne à la fenêtre I.Kar des performances remarquables : un coefficient d'isolation unique de 1.8 W/m².K et des masses vues réduites.

I.KAR bénéficie d'un process de fabrication innovant permettant d'obtenir des fenêtres ou portes-fenêtres ultra-compétitives.



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES Catherine Siepiora

E-mail: catherine.siepiora@tesf.fr Tél.: 04 74 97 88 06 Port.: 06 75 38 41 07



REVÊTEMENTS DF SOL

EN CAOUTCHOUC



Rémi Duvert

Tél.: 01 69 18 38 43 FABRICATION DE SIÈGES

giroflex DE BUREAU

Franck Lerov E-mail : leroy@giroflex.be Port.: 06 07 25 39 10

E-mail: remi.duvert@freudenberg.com

GROHE

ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE DE L'EAU SANITAIRE Yaël Tordiman

E-mail: y.tordjman@grohe.fr Tél.: 06 83 09 04 47



PEINTURES PROFESSIONNELLES Tél.: 01 57 61 02 04

Port.: 06 80 35 13 49 E-mail: dominique.bernard@sigmakalon.com



FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS

Antoine Hudelist

E-mail: service.doc@isoroy.fr (service échantillons documentations) Port.: 06 77 09 21 42



Tél.: 03 81 48 35 00

EN TERRE CUITE LES NOMBREUX MODÈLES

ET COLORIS DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS **ARCHITECTURALES**

Lionel Labadie E-mail: lionel.labadie@koramic.fr Site: www.koramic.fr



FABRICANT DE PRODUITS PRÉ-FABRIQUÉS EN BÉTON, CONDUITS DE FUMÉE, ELÉMENTS DE STRUC-TURE, TRAITEMENT DES EAUX Blandine Sarrazin

E-mail: bsarrazin@lanive.fr Tél.: 05 57 95 00 95



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Servane Berrier

E-mail: servane.berrier@legrand.fr Tél.: 01 49 72 52 33



PLANCHER CHAUFFANT ET RAFRAÎCHISSANT, SOLAIRE THERMIQUE. GÉOTHERMIE POMPES À CHALEUR. TRAITEMENT D'EAU DE CHAUFFAGE Carlos Blanes – Pascal Philippe

E-mail: multibeton@multibeton-france.fr Tél.: 03 87 98 69 11



SOLUTIONS PERSON-NALISÉES EN GAZ PROPANE (NEUF

ET RÉNOVATION). DIAGNOSTICS DE CONSOM-MATION ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Pierre Guerbé

E-mail: pguerbe@primagaz.fr Tél.: 01 58 61 52 06



PRODUITS SANITAIRES Christian Fauconnet E-mail: fauconnetchris@wanadoo.fr Tél.: 06 74 04 10 25



ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES Joël Pétillon

E-mail: renolitfrance-toiture@renolit.com **RENOLIT** Tél.: 01 41 84 30 27

site: www.alkorproof.com



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE NATTES

DE DÉSOLIDARISATION, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

E-mail: christophe barruezo@schluter-systems.fr Port.: 06 74 90 34 49

SCHÜCO MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION **EXTÉRIEURS**

Régis Motte

E-mail: rmotte@schueco.com Port.: 06 75 48 47 58



Siplast ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, INSONORISATION DES SOLS

E-mail: frjro@icopal.com Tél.: 01 40 96 36 46 Port.: 06 07 80 69 48

SOMFY SPECIALISTE DU FIONIL MOTION", AUTOMATISMES DE STORES ET VOLETS ROULANTS, PORTES ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES

E-mail: laurent.favre@somfy.com Tél · 04 72 14 99 33



REVÊTEMENTS DE SOLS -Tarkett Souples - PVC - LINOLÉUM - TEXTILE

Guillaume Berneron

E-mail: guillaume.berneron@tarkett.com Tél.: 01 41 20 43 7 Port.: 06 85 52 83 73



MENUISERIES ET FACADES ALUMINIUM François Fontaine

E-mail: francois.fontaine@hydro.com Tél: 05 61 31 28 54



TUILES ET BARDAGES. ENVIRONNEMENT DÉCORATION, PRODUITS DE GROS ŒUVRE Lionel Garcia

E-mail: lionel.garcia@terreal.com Tél.: 05 34 36 21 00

VELUX CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine Juillard Tél · 01 64 54 22 90 site: www.VELUX.fr



FABRICATION DE PRODUITS CÉRAMIQUE SANITAIRES. SALLES DE BAINS ET CUISINES Philippe Julini

E-mail: julini.philippe@villeroy-boch.com Port.: 06 09 38 56 80

FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES VISOREX
Boites aux lettres

DÉCORATIVES OU STANDARDS,
BOIS, ACIER

Dominique Berton

E-mail: berton.visorex@wanadoo.fr Tél.: 01 60 05 91 10 Port.: 06 08 27 47 33



MORTIERS INDUSTRIELS Christian Gérard-Pigeaud

Site internet : www.weber-broutin.fr/prescrire Tél · 01 60 62 13 51

Centre de renseignements techniques : 08 2000 3300 (n° indigo)

ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, **INSONORISATION** DES SOLS



Jean-Michel Rio RESPONSABLE DÉPARTEMENT PRESCRIPTION ÎLE-DE-FRANCE

Tél: 01 40 96 35 35 E-mail: frjro@icopal.com

Graviland-Pack

Enverdissement des terrasses inaccessibles à entretien réduit



Système de bacs pré-végétalisés à réserve d'eau intégrée, médaille d'or du concours de l'innovation à Batimat 2005.

Directement mis en œuvre sur le revêtement d'étanchéité, il permet une grande liberté d'aménagement et répond à lui seul à 9 des 14 cibles HQE®.

Possibilité de rétention provisoire des eaux pluviales en terrasse.

Pour en savoir plus, contactez Graviland Service au 01 40 96 35 35

F-mail:

graviland-service@icopal.com



Schéma de bac pré-végétalisé

MENUISERIES ET FAÇADES ALUMINIUM



François Fontaine

Tél: 05 61 31 28 54

E-mail: francois.fontaine@hydro.com Site Internet: www.technal.fr

Technal Affaires: 0 800 831 831



GALENE le coulissant à levage Technal

Esthétique

- 2, 3 ou 4 vantaux, Galène permet de réaliser des baies de très grandes dimensions pouvant aller jusqu'à 10 m.
- Manœuvre sans effort grâce à une poignée spécifique (simple ou double) et sans mobiliser l'espace intérieur.

Performances multiples

- Épaisseur maximale de vitrage de 39 mm autorise l'utilisation de "parois vitrées" combinant thermique/acoustique/sécurité.
- Possibilité de vitrage spécifique intégrant des stores de protection solaire.
- · Parfaite étanchéité (double joint périphérique) en position fermée grâce aux joints périmétraux comprimés par le poids des vantaux.
- Fermeture multipoints à 2, 3 ou 4 points selon la dimension pour une plus grande sécurité.
- Équipé d'un système de ferrure levante et coulissante qui facilite la manœuvre en toute sécurité de vantaux pouvant peser jusqu'à 250 kg et mesurer jusqu'à 2,50 m de haut et de large.
- Classe 3: 20 000 cycles (ouverture/fermeture) selon la norme EN 1191.2001.



Architectes, construisons et garantissons l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMEC pour l'ensemble des autres départements

assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

léf. CP084-06

VOS PARTENAIRES PRÉVOYANCE

URRPIMMEC GROUPE MALAKOFF 15 avenue du Centre - GUYANCOURT 78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88 IONIS PRÉVOYANCE IONIS 51 rue de Paris 92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73

Interview de Jean-Paul Huchon,

Président du Conseil régional d'Île-de-France



▲ Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France

Passion Architecture: La France se caractérise par une densité d'architectes par habitants 3 fois inférieure à celle de ses pays voisins et les architectes français n'accèdent qu'à 30 % du marché de la construction. Au moment où la nécessité d'une démarche environnementale s'impose à tous, pensez-vous que le rôle de l'architecte, acteur essentiel du développement durable, doit être étendu et renforcé?

Jean-Paul Huchon : Comme vous le savez, il faut remonter à la tradition saint simonienne, et à la place si spécifique de l'ingénieur et des corps techniques de l'État dans l'histoire de l'urbanisme, pour expliquer au moins en partie cette exception française.

Ceci étant, le rôle de l'architecte est effectivement fondamental. Surtout à l'heure ou l'acte - et l'art ! - de construire deviennent de plus en plus complexes. S'y mêlent l'urbanisme, l'aménagement, le paysage mais aussi l'économie locale, l'ingénierie collective et ce, dans une perspective de développement durable.

L'Éco région est pour l'Île-de-France une priorité. Elle se traduit notamment par des politiques volontaristes en matière de construction HQE, dans le champ du développement des énergies renouvelables et, plus globalement, dans une nouvelle approche des mobilités et des flux urbains. C'est ce qui motive notre projet territorial.

P. A.: Quelle place accordez-vous aux architectes dans la réalisation de votre politique en matière d'aménagement du territoire ?

J-P. H.: Après plus de deux années de débats et de travaux, la Région finalise actuellement le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) avant son passage en enquête publique puis

examen par le Conseil d'État. Au-delà de la planification des grandes infrastructures propres à un tel schéma, ce texte porte le projet de refaire la ville sur la ville et plus encore d'une ville compacte. L'intervention sur des tissus existants, parfois industriels, avec de lourds enjeux d'insertion urbaine mais aussi d'équilibres sociaux est nécessairement très délicate. Il s'agit également de prendre en compte la diversité des territoires d'Île-de-France, du cœur de l'agglomération, en passant par les villes historiques et "nouvelles" jusqu'aux grands territoires ruraux franciliens.

Les architectes tiennent dans ce projet une place spécifique. Nous avons sollicité, tout au long de nos travaux, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France (CROAIF). Pour concilier densité et qualité urbaine, pour nous aider à donner corps à la reconstruction de pôles de centralité dans un tissu urbain continu, pour imaginer les espaces publics de la ville européenne du XXIº siècle. Le CROAIF s'est également engagé dans une réflexion d'ensemble sur les possibles réformes législatives ou réglementaires sur les permis de lotir, les COS, etc. que nous soutenons.

P. A.: Plus largement, comment définiriez-vous le rôle et la fonction que vous entendez voir jouer par les architectes dans les différentes instances régionales en matière d'aménagement et de développement durable?

J-P. H.: Nous envisageons de lancer des appels à projets pour la réalisation de nouveaux quartiers urbains durables. Dans cette perspective, les architectes sont indispensables, auprès des aménageurs, des promoteurs, des paysagistes afin de nous accompagner dans cette démarche que nous souhaitons exemplaires. Et, plus généralement, en relançant des aides en matière d'ingénierie territoriale à la disposition des collectivités locales, nous espérons également que les architectes seront au rendez-vous.

P. A.: La France est l'un des pays d'Europe qui consacre les moyens les plus faibles à la formation des futurs architectes. Pensez-vous qu'il serait envisageable, voire souhaitable, que la Région aide les jeunes diplômés en participant à leur formation professionnalisante?

J-P. H.: De façon générale, nous concentrons notre intervention financière dans le champ de l'enseignement supérieur à ce qui touche directement à la vie étudiante. Plus précisément, comme vous le savez, le financement des écoles d'architecture relève exclusivement des ministères concernés. Peut-être serait-il opportun d'ouvrir sur ce point la réflexion, tout en sachant qu'à l'heure actuelle nous devons surtout faire face à des transferts de charges non totalement compensés par l'État.

Pour ce qui est du champ de la formation professionnelle, nous soutenons en priorité les filières et diplômes concernant les plus bas niveaux de qualification, étant donné la situation spécifique et les besoins de rattrapage de toute une partie de la jeunesse francilienne. Mais là encore rien n'est définitivement figé. Pourquoi ne pas réfléchir et travailler avec la profession sur l'ensemble du parcours de formation des architectes, dont on voit bien aujourd'hui - si j'en crois les débats actuels - qu'il doit comprendre une palette de plus en plus diversifiée de compétences, en phase avec les enjeux de développement local et de développement durable.

Propos recueillis par Gilles Garby Secrétaire du Bureau National de l'UNSFA



Île-de-France

Merci à tous les architectes qui ont participé à ce cahier spécial, dédié à la région Île-de-France :

Équerre SAS : Ivan & Marc Seifert (1 et 2), Atelier Utter Architecture & Paysage: Pierre Utter (3 et 4), Studio 4: Thierry Parinaud (5 et 6), **SAGL Architectes Associés:** Philippe Gallois, Dominique Lantez, Thierry Griveau (7 et 8), EURL Patrick Tauzin (9 et 10), Nicolas Roussel & Gérard Sénior (11 et 12), Atelier Dutrevis (13 et 14), SARL Bahuaud Architectes (16), J.P.A Architecteurs : Jacques Paul (17 et 18), Hordé Architectes: Michel Hordé (19 et 20), Charles de La Tour du Pin (21 et 22), **Goudenege Architectes:** Cristel Courboin et Philippe Goudenege (23 et 24), Atelier Sansovini: Claudia Sansovini, Camille Henry (25 et 26), O.A.L Édouard François (15 et 27), François Pélegrin

Equerre SAS d'architecture -Meudon (92)

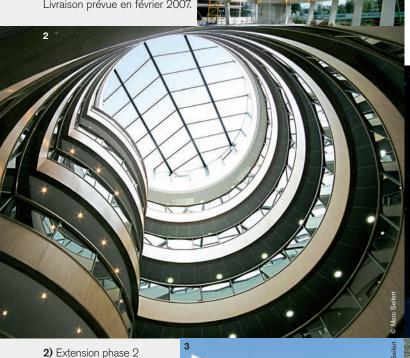
Ivan & Marc Seifert

Extension de locaux du Groupe ESSEC, Cergy (95):

1) Extension phase 3B de l'ESSEC. Bâtiment à usage de salle polyvalente d'une capacité de 2 700 personnes. Ossature en coque de bateau avec des arcs d'une portée de 47 m. Chantier en cours. Livraison prévue en février 2007.



Atelier Utter Architecture & Paysage - Le Pecq sur Seine (78) Pierre Utter





de l'ESSEC. Bâtiment "le Nautile". Vue intérieure de l'atrium d'un diamètre de 9 m sur 5 niveaux surmontés d'une verrière.

3) Extension phase 2 de l'ESSEC. Bâtiment "le Nautile". Façade composée de mur rideau et brise-soleil laissant transparaître l'escalier à la "proue". Ont collaboré au projet : C. Stanon, P. David, P. Montillet, L. Thévenin, L. Var, S. Gourdon,



1 et 2) Grange de la Villa Lawson -Méandre des Impressionistes (78): construction neuve 3) Pont-canal

de la Sambre à l'Oise -Travecy (78): construction neuve

L. Akoutenkova

SAGL Architectes Associés – Paris 14^e

Philippe Gallois, Dominique Lantez, Thierry Griveaux

Réalisation de 10 000 m² d'activités et bureaux, Sannois (95) 1) Façades bureaux 2) Entrée des bureaux 3) Hall d'entrée

Hordé architectes – Poissy (78) Michel Hordé



Charles de La Tour du Pin - La Celle Saint-Cloud (78)

Goudenege Architectes – Paris 18^e

Cristel Courboin et Philippe Goudenege architectes associés







2) Restauration d'une maison de style "Normand" sur le plateau de Vaucresson

3) Agrandissement d'une maison, quartier de la feuillaume, La Celle Saint-Cloud (78)





Atelier Sansovini — Saint Brice-sous-Forêt (95) Claudia Sansovini, Camille Henry

○.A.L — Paris 8° Édouard François





L'ÉVÉNEMENT **EXCLUSIF**ET SUR MESURE
POUR LES PROFESSIONNELS
DE LA PRESCRIPTION

JEUDI 14 & VENDREDI 15 JUIN 2007

PARIS EXPO, PORTE DE VERSAILLES De 10h à 20h

- MANIFESTATION PROFESSIONNELLE PRÉSENTANT LES INNOVATIONS DES INDUSTRIELS DE LA CONSTRUCTION
- SÉMINAIRES, ATELIERS & DÉBATS SUR L'ARCHITECTURE
- EVENEMENT INFORMATIF & CONVIVIAL
- CONTACTS DE HAUT NIVEAU DANS UN CADRE EXCLUSIF
- CONCEPT ET AGENCEMENT INÉDITS EN FRANCE

Xpo conseil

ORGANISATION

info@architectatwork.fr

8 rue du Mal de Lattre de Tassigny 59000 LILLE Tel. 03 20 57 75 78 Fax. 03 20 57 65 68

WWW.ARCHITECTATWORK.FR

En collaboration avec l'UNSFA et sur une idée originale de Créative 4



L'Ordre dans le désordre (2)

Ou, pourquoi un Ordre et des syndicats?

Beaucoup d'architectes ont été choqués de constater les désaccords affichés publiquement entre les différents organes de l'Ordre des architectes.

Il serait temps de remettre de l'ordre, notamment au moment où les architectes doivent s'unir pour démontrer à Bruxelles :

- que l'instance ordinale n'a pas été créée pour défendre les intérêts des architectes mais pour servir l'intérêt public,
- · que les "devoirs professionnels" que l'Ordre doit faire respecter par les architectes sont rédigés dans l'intérêt de leurs clients et de la collectivité, et non pour protéger les architectes eux-mêmes.

Il faut d'ailleurs savoir que, pour satisfaire les Commissaires européens, toutes les professions réglementées (et dotées d'un Ordre) vont devoir rénover leur code de déontologie et en expurger tout ce qui peut être perçu comme du "protectionnisme"!

Une "dyscohérence" publique entre l'Ordre et un Conseil régional porte sur le contenu de l'"habilitation des titulaires du diplôme d'État d'architecte à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre"1. Il ne s'agit pas de traiter au fond cette grave question puisque, sur ce sujet, l'UNSFA exprime ses positions depuis plusieurs années, notamment dans Passion Architecture.

[1] La première "dyscohérence" grave entre l'Ordre et un "Conseil régional" porte en effet sur "l'habilitation" (HMONP) créée par le nouvel article 10 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Cette habilitation doit être obtenue par les titulaires du "diplôme d'État d'architecte" qui choisissent "d'exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre" en en assumant les charges, les contraintes, les responsabilités et les risques. Cette habilitation comporte deux volets : des enseignements professionnalisants et une mise en situation professionnelle dans des entreprises d'architecture. La profession, dans un ensemble presque parfait (les deux syndicats représentatifs des architectes UNSFA et SA, le CNOA et la majorité des Conseils régionaux) ont considéré que le contenu des deux volets de cette habilitation, mis en place par la DAPA, était notoirement insuffisant pour mettre réellement "en état de marche" la prochaine génération d'architectes. Le CROAIF considère "que c'est bien suffisant". Ce faisant, il méprise toutes les recommandations du CAE et de l'UIA en matière de formation des architectes ; le CAE et l'UIA préconisent en effet une professionnalisation d'au moins deux années après l'obtention du diplôme.

Une autre divergence porte sur le titre d'architecte et sur les tableaux d'architectes tenus par les Conseils régionaux de l'Ordre. (Voir sur ce sujet l'article "Bon sens", page 6.)

Ce qu'il convient d'analyser ici, ce sont les raisons qui nous paraissent imposer aux organes ordinaux de ne pas exposer publiquement des doctrines opposées. Mais il est d'abord nécessaire de rappeler pourquoi l'instance ordinale et les syndicats ont des vocations totalement distinctes.2

Commençons par l'institution ordinale

L'Ordre a été créé en 1940 puis rebâti le 3 janvier 1977 dans le cadre d'une grande loi affirmant l'intérêt public de l'architecture et prenant divers moyens pour garantir, autant qu'il est possible, un cadre de vie de qualité.

La capacité des architectes à être les principaux acteurs de cette qualité est présumée dans la loi puisque le "recours à l'architecte" est imposé aux maîtres d'ouvrage pour une fraction significative de la conception des bâtiments : notre profession doit être fière de cette responsabilité.

Mais, en retour, le législateur a imposé des contraintes particulières aux architectes avant choisi d'assumer cette responsabilité : l'inscription, moyennant des conditions strictes, sur un tableau permettant à leurs clients d'être certains qu'ils ont affaire à l'un des professionnels sélectionnés, et l'obligation pour ces derniers, de respecter une déontologie spécifique. (Voir page 6 l'article "Bons sens" déjà cité.)

Le Parlement aurait pu s'en remettre à l'administration pour créer des

[2] Ceci ne veut absolument pas dire que l'Ordre et les syndicats devraient défendre des doctrines différentes : l'analyse de chaque situation conduit au consensus ou à des avis nuancés, voire aux divergences, mais dans ce dernier cas, ce sont les syndicats qui ont le devoir de défendre les architectes.

tableaux d'architectes et aux tribunaux pour vérifier leur comportement conforme aux règles imposées.

La tradition française est que les Pouvoirs publics confient directement aux professions réglementées ces tâches de recensement et de contrôle, voire de sanctionnement, sous forme d'Ordres qui agissent³ en vertu d'une délégation d'une fraction de l'autorité de l'État.

Ceci explique que les Ordres soient "sous tutelle". Celui des architectes est actuellement sous la tutelle du ministre de la Culture et de la Communication.

Les architectes qui croient ingénument que l'Ordre a été créé pour leur rendre des services et les défendre contre leurs clients n'ont vraiment rien compris à la loi.

Comme le Conseil national et les Conseils régionaux de l'Ordre sont censés être peuplés d'architectes compétents et expérimentés, qui ont accepté d'œuvrer bénévolement en prenant d'abord en considération "l'intérêt public", il est normal que les Pouvoirs publics consultent l'Ordre sur tout sujet intéressant la profession, notamment sur l'enseignement de l'architecture : en effet, de la qualité de cet enseignement, dépend la qualité des services qui seront rendus aux maîtres d'ouvrage et plus largement, à la collectivité. C'est le sens de l'article 25 de la loi de 77.

Du fait de cette consultation, le Conseil national et les Conseils régionaux de l'Ordre "concourent à la représentation de la profession auprès des Pouvoirs publics". C'est l'article 26 de la loi.

La loi ne pouvait évidemment pas enlever aux syndicats la représentativité qu'ils détiennent de la constitution, d'où le terme "concourent", s'agissant des instances

^[3] Ces tâches de recensement et de contrôle. voire de sanctionnement, sont pavées par les architectes eux-mêmes, contraints de financer l'Ordre. Bien joué, l'État!

ordinales. Et encore, cette fraction de représentativité (de la "profession", et non des "architectes") n'est acquise qu'auprès des Pouvoirs publics.

Comment certains architectes tolèrent-ils l'idée qu'ils pourraient être représentés dans leur diversité par un organisme unique4 qui leur est imposé⁵ et qui se trouve sous tutelle de l'État?

Passons aux syndicats

Le préambule de la Constitution énonce que "chaque citoyen peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix".

Il s'agit d'une liberté constitutionnelle majeure : les architectes, comme tous les citoyens de notre pays, sont libres de leurs pensées et de leurs affinités politiques, confessionnelles ou professionnelles.

Ils peuvent agir individuellement... Mais il est plus efficace pour les architectes de rejoindre volontairement ceux qui partagent leur point de vue et agissent collectivement pour le défendre : c'est le rôle des syndicats. Si quelques architectes ne trouvent pas dans les syndicats existants l'expression qui leur convient, la loi les autorise à en créer un autre.

A contrario, les architectes n'ont pas le choix de leur Ordre ; celui-ci ne peut donc prétendre représenter les aspirations différentes et même opposées de tous les architectes, mais ceci n'a aucune importance puisque ce n'est pas son rôle.

Ainsi, constitutionnellement, aucun architecte qui veut s'exprimer n'est privé des moyens de faire entendre sa voix et d'avoir le "porte-voix" collectif qu'il peut choisir librement. En conséquence, l'ÉTAT A RAISON de considérer que globalement, LES SYNDICATS D'ARCHI-TECTES REPRÉSENTENT TOUS CEUX

- [4] Les confrères qui acceptent l'idée d'être représentés par un organisme unique sont sans doute les candides qui croient que tous les architectes ont une vision identique de la société et de leur métier, celle qu'ils ont eux-mêmes évidemment ! Ils doivent être souvent décus !
- [5] Seuls, les pays totalitaires osent imposer à des professionnels d'être représentés par un organisme unique contrôlé par l'État.

QUI ONT LA VOLONTÉ de défendre leur point de vue⁶.

Cette "représentativité" est d'ailleurs affirmée par les articles L.411-1 à L.411-23 du code du travail7.



L'Ordre peut-il agir dans le désordre ?

La représentativité diversifiée de la profession étant réglée par les syndicats, la question se pose de la doctrine affichée par l'Ordre: cohérente ou désordonnée? De quelle liberté disposent les conseillers ordinaux ? Il est évident que chaque conseiller de l'Ordre a individuellement sa liberté de pensée, et il dispose du syndicat le plus proche de ses idées pour défendre celles-ci8. Mais, quand il s'exprime au nom de l'instance ordinale auprès des Pouvoirs publics, un conseiller ordinal ne doit exprimer que l'avis collectif de cette instance (quatre cents avis différents au nom de l'Ordre, cela ferait désordre!)

- [6] Les citoyens qui se privent de ce moyen syndical ne devraient pas se plaindre, puisqu'ils laissent volontairement "les choses se faire sans eux".
- [7] Article L.411-1 du code du travail : "Les syndicats professionnels ont pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels. des personnes visées par leurs statuts." Article I 411-11: "Ils ont le droit d'ester en justice. Ils peuvent devant toutes les juridictions exercer les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent.'
- [8] Les conseillers ordinaux ont non seulement le droit d'être syndiqués, mais c'est la voie normale à emprunter quand ils veulent défendre des positions dans l'intérêt des architectes eux-mêmes.

La question demande un peu plus de réflexion en ce aui concerne les divergences éventuelles entre les vingt-sept Conseils ordinaux9, même si, d'emblée, on réalise l'absurdité et le peu d'avantage pour "l'intérêt de la collectivité" (que l'Ordre est censé défendre), si les

Pouvoirs publics recevaient vingt-

sept avis différents sur des questions essentielles?

Pourquoi, poursuivant des obiectifs communs d'intérêt public, Conseils ordinaux pour-

raient-ils diverger?

Tout d'abord par erreur d'objectifs par les conseillers eux-mêmes qui continueraient de raisonner en fonction de leurs vision et intérêts personnels et non dans "l'intérêt public". Cela signifierait aussi que les conseillers

refuseraient de s'écouter les uns les autres afin d'élaborer une doctrine commune. aidés en cela par le Conseil national qui a un rôle de coordonnateur de l'action des Conseils régionaux (article 25 de la loi).

Une autre raison pourrait être le hasard du rassemblement au sein d'un même Conseil régional de confrères voulant appliquer au sein de l'instance ordinale leur vision "politique" de la profession. Le pire serait que ce ne soit pas le hasard mais le fruit d'une stratégie élective lors du choix des conseillers ordinaux.

Si nous laissons des programmes "électoraux" envahir les professions de foi des candidats aux élections ordinales, nous devons nous attendre à voir demain, selon les régions, des Conseils ordinaux communistes, socialistes, UMP ou frontistes, des Conseils favorables à la conceptionréalisation et aux PPP et d'autres sanctionnant les confrères participant à ces mêmes procédures, des Conseils promouvant les ateliers publics d'architecture et d'autres favorables à la détention majoritaire du capital des sociétés d'architecture par les fonds de pension, etc, etc.

Il sera alors urgent de demander la suppression de l'Ordre, car les confrères doivent refuser de devoir choisir leur région d'inscription au tableau selon la "couleur" des conseillers ordinaux.

^[9] Le Conseil national et les vingt-six Conseils régionaux

La conclusion à tirer de l'analyse de ces dérives éventuelles est que l'Ordre, au terme d'une réflexion collective axée sur l'intérêt public, devrait afficher des doctrines claires (non variées et non contradictoires) sur tous les sujets d'importance.

Alors que les syndicats disposent de la liberté constitutionnelle de penser différemment les uns des autres, les mêmes syndicats d'architectes sont en droit de juger sévèrement les actuelles divergences ordinales.

Sur quels critères choisir les conseillers ordinaux

Peut-être est-il utile de revenir au sens même du choix des conseillers ordinaux. Ainsi que cela a été expliqué, la seule justification de l'existence de l'Ordre est la délégation d'une fraction de l'autorité

de l'État pour le recensement des architectes et le contrôle de leur comportement professionnel, pouvant aller jusqu'au sanctionnement.

Mais d'autres fonctions plus motivantes en découlent, comme par exemple l'élaboration des avis que l'Ordre doit donner aux Pouvoirs publics sur toutes les questions intéressant la profession d'architecte, notamment celles concernant l'enseignement de l'architecture.

De tout cela se déduisent naturellement les principales qualités que la SOCIÉTÉ (pas les architectes) attend des conseillers ordinaux : - compétence globale (en particulier un minimum de connaissances juridiques est nécessaire), - expérience professionnelle, - intégrité et impartialité - désintéressement.

Ainsi "peuplé", l'Ordre devrait être respecté non seulement par les architectes mais par tous les citoyens, ce qui n'est pas le cas actuellement car le public a plutôt tendance à juger les Ordres (pas seulement celui des architectes) partiaux en faveur de leurs confrères!

Le jour où l'Ordre des architectes aura prouvé à la société qu'il œuvre essentiellement dans l'intérêt de la collectivité, l'Ordre pourra revendiquer le droit d'être le conciliateur de première instance dans tous les litiges nés entre les architectes et les maîtres d'ouvrage, y compris les maîtres d'ouvrage publics! Tel est le vœu formé par l'UNSFA. Question à suivre.

Étude de la commission juridique de l'UNSFA

Réforme du permis de construire

La "réforme du permis de construire" a été engagée par le Garde des sceaux et le ministre de l'Équipement en 2004, en particulier par une lettre de mission du 29 juin 2004 à un groupe de travail présidé par Philippe Pelletier, et qui a remis son rapport en janvier 2005.

Depuis l'été 2004 jusqu'à cette fin d'année 2006¹, les syndiqués de l'UNSFA sont restés mobilisés pour participer, proposer, contester s'il y a lieu, et, d'une manière générale, être vigilants dans les multiples réunions qui ont été organisées d'abord par Philippe Pelletier, puis par le ministère de l'Équipement.

Les confrères ne s'imaginent sans doute pas combien, à l'occasion de chaque réforme, les intérêts en présence se manifestent avec force, pas toujours dans le sens qui garantit la meilleure qualité architecturale, au sens le plus large défini par notre profession. C'est cette situation qui impose autant de vigilance de la part des représentants de la profession.

Le texte de base est l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005.

Nous rappelons brièvement : - qu'elle a "ramené" les autorisations d'urbanisme à trois permis (permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) et à une déclaration préalable, - qu'elle a enserré certaines actions des autorités et services instructeurs des demandes à des délais précis, - qu'elle a accordé quelques garanties aux bénéficiaires d'autorisations.

Les services publics "instructeurs" sont légitimement inquiets des moyens dont ils disposeront (ou pas), pour leur permettre d'assumer leurs nouvelles responsabilités. La mise en œuvre de ces dispositions, prévue pour juillet 2007, est conditionné par la sortie du principal décret d'application, dont la rédaction a soulevé beaucoup de problèmes (et d'attention de l'UNSFA).

Cette rédaction a été compliquée par le télescopage avec la loi 2005102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Pourquoi ? Parce qu'à la volonté de simplification impulsée par la réforme du permis de construire, s'est opposée la nécessité de contrôler que les dispositions des projets d'ERP soumis à permis de construire respectaient la loi sur le handicap et ses innombrables décrets d'application. Symboliquement, le code de l'urbanisme simplifie pendant que le code de la construction et de l'habitation complexifie.

Moralité : les architectes auxquels incombent des responsabilités importantes dans tous ces domaines, doivent se dépêcher de suivre les formations adéquates, car la publication du décret sur le permis de construire est imminente, pour une application le 1er juillet 2007.

Philippe Roux



^[1] En décembre 2006, l'UNSFA était encore mobilisée pour que les coordonnées de l'architecte figurent clairement sur les imprimés de demande de permis, ce qui a nécessité d'intervenir par un courrier au ministre de l'Équipement!

SOVOIT les ciments et les bétons

Parce que la connaissance est la source de tout projet innovant ...



www.infociments.fr

La complémentaire santé

La mutuelle santé organisée par la branche-architecte est à l'étude au sein du paritaire. De quoi s'agit-il?



Les remboursements de la complémentaire santé complètent ceux de la sécurité sociale en fonction des frais réels.

Les bénéficiaires sont les salariés de la branche-architecte où s'applique la Convention Collective.

Les conjoints, enfants à charge pourraient y adhérer facultativement. Les employeurs se verront également proposer des garanties analogues.

Les garanties, variables et à préciser, couvrent les soins suivants :

- · hospitalisation chirurgicale et médicale,
- lit d'accompagnement en hospitalisation,
- forfait hospitalier,
- prime de naissance ou d'adoption,
- · consultation de médecins généralistes ou spécialistes,
- · analyses et auxiliaires médicaux,
- frais de déplacement,
- frais d'électroradiologie et radiothérapie,
- actes de spécialiste, petite chirurgie,
- frais de transport,
- prothèses médicales diverses (orthopédie),

- prothèses auditives,
- frais pharmaceutiques remboursés par la sécurité sociale,
- · vaccins non remboursés,
- · soins dentaires.
- prothèses dentaires remboursées ou non par la sécurité sociale,
- orthodontie pour les moins de 16 ans, remboursée ou non par la sécurité
- optique, verre, monture et lentilles remboursés par la sécurité sociale,
- · cure thermale remboursée par la sécurité
- frais d'obsèques pour conjoint ou enfant du salarié.

Le coût de la complémentaire

Tous les salariés de la branche professionnelle sont concernés et l'adhésion sera obligatoire sous réserve que ceux-ci ne bénéficient pas déjà d'une couverture plus favorable.

Sur la base d'un appel d'offre auprès de six organismes, une première démarche exploratoire a permis de retenir les Groupes MALAKOFF et IONIS, qui gèrent déjà la prévoyance.

Il y a sensiblement 35 000 salariés dans les entreprises d'architecture, et le coût de la complémentaire santé sera d'autant plus léger qu'il concernera un plus grand

Suivant une grille des garanties élaborée par le paritaire, le coût global serait de l'ordre de 40 € par mois pour un salaire brut moyen de 2 200 €.

Ce coût sera à répartir entre les salariés bénéficiaires du dispositif et les employeurs selon une proportion qui reste à négocier au paritaire.

La position de l'UNSFA

À Strasbourg le 21 octobre 2006, en assemblée générale du 37° Congrès de l'UNSFA, une motion a été présentée pour solliciter l'avis des confrères sur la complémentaire santé et obtenir un mandat pour la poursuite du dossier :

- 82 % ont voté cette complémentaire santé telle que présentée ci-dessus,
- 14 % ont voté contre.
- 4 % se sont abstenus.

À une grande majorité, l'UNSFA confirme sa volonté d'améliorer les conditions des salariés en entreprise pour promouvoir la profession, et, ainsi, maîtriser l'ensemble de la protection sociale de la branche (prévoyance et santé).

Cependant, elle mandate ses représentants au paritaire afin de négocier au mieux le rapport des charges salariés / employeurs.

Les représentants au paritaire sont prêts à entendre tous les avis afin d'affiner les démarches du syndicat.

Alain Masson

Président de la Commission Sociale et Paritaire de l'UNSFA



Ordres de service

L'histoire vaut d'être contée. Bavardant avec un très haut fonctionnaire, j'en viens à évoquer le dispositif remarquable inventé en 1976 par les ingénieurs des Ponts et Chaussées (véritables rédacteurs du CCAG travaux) : je veux parler de l'ordre de service exécutoire, tel qu'il est décrit par l'article 2.5 de ce CCAG1.



Je rappelle à cet interlocuteur que c'est cet "outil contractuel2" génial qui permet à tous les chantiers français de bâtiment de se dérouler à peu près convenablement, nonobstant tous les aléas rencontrés par tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, et tous les autres) au cours de la réalisation d'un ouvrage. Le plus courant et le plus légitime "aléa" est la nécessité pour le maître de l'ouvrage d'actualiser peu ou prou un programme établi plusieurs années avant (avant de désigner le maître d'œuvre, et même, dans certains cas, avant de désigner le "mandataire" auquel il va confier l'ensemble de l'opération).

- [1] Cahier des clauses administratives générales des marchés de travaux
 - article 2.52 : "Lorsque l'entrepreneur estime que les prescriptions d'un ordre de service appellent des réserves de sa part, il doit, sous peine de forclusion, les présenter par écrit au maître d'œuvre dans un délai de quinze jours,...
 - article 2.53 : "À l'exception des seuls cas que prévoient les articles 15.22 et 46.6, l'entrepreneur se conforme strictement aux ordres de service qui lui sont notifiés, qu'ils aient ou non fait l'objet de réserves
- [2] Le mécanisme décrit par l'article 2.5 du CCAG n'est évidemment contractuel que si le marché fait référence au CCAG travaux ou si une telle procédure est décrite dans les pièces particulières d'un marché qui ne ferait pas référence au CCAG.

Or, nous abordons un siècle où la réactivité aux changements est un impératif. Cet ordre de service, par son caractère unilatéral et exécutoire (sauf exceptions spécifiques), se distingue des avenants qui, eux, ne deviennent contractuels que lorsque les deux cocontractants sont d'accord sur ses termes et l'ont signé l'un et l'autre, ce qui demande toujours du temps ; l'absence d'accord peut même conduire au contentieux.

Mon interlocuteur acquiesce, puis se reprend: "Mais alors, on peut changer les termes du marché par un simple ordre de service ?". "Oui, c'est cela, mais c'est provisoire, car cela n'exclut pas la nécessité de corriger, s'il y a lieu, le marché par un avenant négocié sereinement. On peut établir un avenant pour chaque OS, mais plus généralement, on passe un avenant pour un paquet d'OS." Mon juriste est prêt de s'étrangler : "Mais alors, il s'agirait d'avenant de régularisation ? C'est juridiquement inacceptable".

Le grand mot était lâché et notre juriste, qui n'a jamais dû suivre un chantier de bâtiment plus de quelques jours de suite, d'embrayer sur le droit de la concurrence, le code des marchés publics, les directives, la Commission de Bruxelles et pourquoi pas la Cour de justice européenne.

Notre juriste pur et dur était prêt à casser l'outil le plus opérationnel des marchés de travaux.

J'ai dû lui expliquer que, quand un maître d'ouvrage doit modifier une disposition du cahier des charges du marché qu'il a passé avec un entrepreneur, il est à la merci de celui-ci s'ils doivent se mettre d'accord sur l'ensemble des termes d'un avenant avant que la modification ne soit prise en compte et exécutée.

Car, à défaut d'OS, tant que l'avenant n'est pas signé par les deux parties (ce qui nécessite parfois l'accord d'une tutelle ou l'autorisation d'une assemblée délibérante qui ne se réunit pas tous les jours), l'entre-

preneur est tenu d'exécuter les ouvrages selon le cahier des charges du marché,

en en respectant le planning initial : "Vous voulez qu'au lieu de couler le voile ici selon le plan de mon marché, je coule deux voiles de part et d'autre du premier emplacement ? Pas de problème, voilà mon prix. Si demain, je n'ai pas mon avenant validé, le voile sera coulé à l'emplacement initialement prévu, parce que tel est le planning que vous m'avez imposé et que je me suis obligé à respecter !"

Cette histoire est bien évidemment inventée, mais elle est destinée à montrer qu'il est périlleux de déléguer le pouvoir de "légiférer" ou même seulement de "réglementer" à des acteurs sincères et pleins d'un savoir énorme mais théorique, plus soucieux de la "pureté" des principes que de l'"efficacité" des outils réglementaires qu'ils fabriquent. Pour donner un exemple de cette vision tronquée, il suffirait de respecter trois règles du droit de la concurrence pour être efficace ! C'est évidemment absurde et tous les faits démontrent le contraire. C'est la raison pour laquelle nous continuons de déplorer la rédaction de l'article 1 du CMP 2006 qui fait croire que le respect de trois principes de la concurrence suffirait à faire un "bon achat" !!!

On se demande parfois si les termes d'"efficacité de la commande publique" et de "bon usage des deniers publics" ont le même sens pour tous les acteurs. En réalité, nous devons respecter tous les "droits" s'appliquant à nos actes, et celui de la concurrence n'est que l'un d'entre eux : nos législateurs se doivent de rendre compatibles tous ces droits sans bloquer la machine.

Le jour où la réglementation ne sera plus au service de l'action, nous aurons créé

une société de contraintes décourageant les plus entreprenants d'entre nous. Le processus est déjà entamé.

Affaire à suivre.

Gilbert Ramus





Interview de Jean-Marc Zuretti,

Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Lille

Passion Architecture : Face à la complexité du métier d'architecte, pensez-vous qu'une mise en situation en entreprise de six mois réponde aux attentes de formation pour exercer la maîtrise d'œuvre des architectes diplômés par l'État (ou ADE) qui viennent de clôturer leur formation initiale de cinq années ?

Jean-Marc Zuretti : Il n'y a pas de réponse générale possible. Chaque individu est un cas particulier et il faut aussi qu'il soit en mesure d'interroger sa capacité à assumer ses responsabilités. La formation doit apporter des enseignements précis et caler la conscience sur ces enjeux.

Sous la responsabilité d'architectes praticiens, les situations abordées permettent d'identifier les attitudes justes. Des informations ou des sources sont données, des documents analysés. Le jeune architecte comprend son rôle et structure son action par rapport aux acteurs de la maîtrise d'œuvre, aux entreprises, au maître d'ouvrage... comme face au juge et aux assurances, car les responsabilités seront aussi abordées sous cet angle. La démarche pédagogique "expérientielle" oblige les architectes à analyser leur expérience singulière à l'aune des éléments théoriques et des situations évoquées par les autres architectes présents.

Par ailleurs, rares sont les nouveaux architectes qui envisagent leur inscription au Tableau : sur 140 diplômés en juin 2005 ou 2006, 68 suivent la formation. Il s'agit surtout "d'en terminer avec les études", même si cela est illusoire, ou d'acquérir de nouvelles compétences pour se placer auprès des agences. Ils sont persuadés d'acquérir une qualification professionnelle meilleure que celle obtenue avec le DPLG. Les premières sessions les confortent dans cette appréciation.

Dernières remarques. Il serait vain de croire qu'un architecte serait formé une bonne fois pour toutes et la loi sur la formation continue tout au long de la vie professionnelle consacre, du moins pour les salariés, cet objectif essentiel. Nous voulons, à Lille, que la formation HMONP révèle

des besoins très concrets, notamment sur l'acquisition de méthodes.

D'autre part, nous allons évaluer cette formation. Les participants donnent leur avis en fin de session et les agences accueillant les ADE comme les représentants de l'Ordre au sein des jurys seront conviés à s'exprimer. Ce retour permettra de recaler la formation afin de renouveler l'habilitation du programme.

P. A.: Alors qu'il n'est pas encore apte à endosser les responsabilités du métier, les mises en situation professionnelle, obligatoires pour obtenir la HMO, validées par les écoles d'architecture imposent un statut de salarié à l'ADE. Ce statut est de la seule autorité de l'employeur et du collaborateur. Qu'en est-il dans votre région ?

J-M. Z.: Sur 68, une trentaine bénéficient d'un contrat de professionnalisation accepté par l'OPCA-PL, soit parce qu'il avait été transmis avant le 27 octobre 2006, soit parce que le niveau de rémunération était suffisant. D'autres interviennent aux honoraires, auprès d'agences qui assurent le tutorat de la mise en situation. Les autres sont en désarroi, car l'OPCA-PL rejette leur contrat en raison d'une rémunération trop faible comparée à l'exigence des partenaires sociaux signataires de l'accord de branche, comme de ses avenants, dont l'UNSFA fait partie.

Je ne puis dire, aujourd'hui, combien de contrats de professionnalisation pourront être ajustés, ni combien seront remplacés par des contrats classiques, à durée déterminée ou non, ou par des contrats "nouvelle embauche".

Un an après les débats sur l'accès des jeunes à la vie professionnelle, il faut percevoir les effets contreproductifs de l'accord de branche, par le niveau de salaire requis et par la diminution de la participation financière de l'OPCA-PL, de 9 à 1 €. Des agences, ne pouvant assurer la rémunération exigée, ne bénéficient pas des compensations ni de l'abaissement des charges salariales. Cela est parfaitement navrant.

P. A.: Envisagez-vous d'indemniser le temps passé par le tuteur à décliner tous les aspects du métier avec le jeune architecte effectuant sa mise en situation professionnelle au sein de son entreprise?

J-M. Z.: L'indemnisation imaginée n'est pas plus envisagée aujourd'hui qu'elle ne l'était pour les architectes DPLG. Il est entièrement erroné de croire que la mise en situation professionnelle exige du tuteur qu'il décline, comme vous l'indiquez, tous les aspects du métier.

Il lui est demandé d'associer le jeune aux affaires de l'agence : travail avec les BET et les partenaires de la maîtrise d'œuvre ; rencontres avec le maître d'ouvrage ; rédaction de documents (estimatifs, descriptifs, compte rendus...); participation à des réunions de chantier etc. Même s'il n'est pas pleinement opérationnel et autonome, il faut le mettre, intelligemment, en prise directe avec la réalité et le concret : ce doit être l'occasion d'une stimulation accélérant l'acquisition des bonnes postures. Enfin, si l'indemnisation n'est pas prévue ni envisageable, n'oubliez pas que pour l'HMONP, les frais du programme sont couverts par le ministère et les inscriptions : locaux ; rétribution des enseignants, inter-

P. A.: Comment sont accueillis les premiers ADE dans les entreprises depuis la rentrée de l'année universitaire 2006/2007 ?

venants et agents administratifs ; matériels

et documents pédagogiques...

J-M. Z.: Nous avons été très surpris car les agences trouvent la démarche intéressante et innovante. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée et avec une formation de trois jours tous les six mois, nos jeunes architectes travaillent dans des agences locales, bien sûr, mais aussi en Picardie, à Paris, aux Pays-Bas, en Belgique. Même en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Des jeunes ont également adapté et aménagé leur contrat pour cette formation, sans rompre les liens établis depuis leur diplôme en juin 2005.

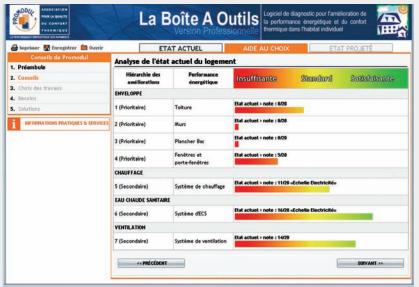


▲ Jean-Marc Zuretti, Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Lille

Les Boîtes À Outils PROMODUL,

des outils au service de la performance énergétique

Depuis le 1^{er} novembre 2006, la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) est obligatoire pour les bâtiments existants. À l'instar des diagnostics amiante, plomb ou termites, les propriétaires doivent s'acquitter de cette nouvelle obligation dont l'objectif est de contribuer aux économies d'énergie et à la réduction de CO2. La filière de l'acte de bâtir se voit investie d'une double mission. Mission de sensibilisation et mission d'incitation afin que les propriétaires engagent des travaux de rénovation en vue d'améliorer la qualité thermique de leur bien immobilier et le valoriser.



▲ Dans la version Pro, présentation de l'état initial du logement en matière d'enveloppe, de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire.

Grand Public, cette maison accompagne l'utilisateur durant toute la phase de simulation des travaux d'amélioration envisagés. Les couleurs changent automatiquement selon l'efficacité des solutions sélectionnées.

Dans la version

C'est en pensant aux particuliers et aux professionnels qui seront sollicités pour réaliser ces travaux que l'Association Promodul a imaginé deux logiciels complémentaires (BAO grand public et BAO Pro) permettant de simuler un DPE, de tester des solutions d'amélioration et d'en mesurer la performance.

La Boîte A Outils

Si l'un comme l'autre utilise la méthode de calcul 3CL, reconnue par la plupart des organismes officiels, l'approche est très différente.

Pour établir la photographie énergétique de son bien, le professionnel peut renseigner le questionnaire à partir de l'étude thermique ou à l'aide d'un formulaire simplifié. Le particulier se contentera de répondre à quelques questions très simples pour situer son bien entre les valeurs A "économe" et G "énergivore". Dans la phase simulation de travaux, les différences sont beaucoup plus notoires. Le professionnel a accès à une base "produits" exclusive, composée de tous les produits répondant à minima aux valeurs de référence applicables au neuf en matière d'isolation, d'ouvrants, de ventilation, de système d'ECS, de chauffage et de rafraîchissement. Il peut simuler ensuite toutes les solutions envisageables, déterminer les plus efficaces et les hiérarchiser en fonction de l'état initial, du budget et des aspirations de son client. Informations réglementaires, avertissements, schémas techniques, recommandations de mise en œuvre sont en permanence consultables par l'utilisateur.

Pour le particulier, des informations générales sur l'importance de l'isolation ou de la ventilation dans la performance énergétique lui seront délivrées avant de lui proposer de choisir parmi trois niveaux de performance selon la nature des travaux envisagés. Il visualise les gains énergétiques réalisés et dispose d'une approche chiffrée du coût des travaux.

Dans les deux cas, un volet "services" complétera l'outil. Il comprendra notamment un glossaire, des informations relatives à la fiscalité, aux crédits d'impôts, aux aides spécifiques ou autres formes de financement possibles. Seront accessibles aux professionnels, les adresses des industriels et des agences où sont distribués les produits. Les architectes ont un rôle clé à jouer dans la rénovation d'un parc immobilier dont les 2/3 ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Insuffisamment consultés dans le diffus, ils peuvent orienter, dans le cadre de grosses réhabilitations, les choix en matière d'amélioration thermique de l'enveloppe, de la sélection d'équipements performants et de l'introduction des énergies renouvelables. L'instauration d'une réglementation thermique pour les bâtiments existants devrait venir renforcer leur contribution à effort commun pour l'efficacité énergétique, et la BAO Pro s'avère déjà être un outil précieux dans le cadre de leurs missions.

En savoir plus: www.promodul.fr

ENFIN UN VOYAGE CONSACRÉ À L'ARCHITECTURE JAPONAISE Du 19 au 30 mai 2007, voyage d'architecture au Japon (Osaka - Kyoto - Tokyo)

Qui...

Nous sommes deux passionnés d'architecture contemporaine, je suis architecte et Sébastien est web designer. Ce voyage est le fruit de notre rencontre avec un concepteur de voyages franco-japonais : Autrementlejapon.

Pour Autrementlejapon, qui a déjà fait découvrir le Japon à plus de 500 personnes depuis 2003, le maître mot est liberté : liberté pour chacun de découvrir une destination à son rythme, de choisir ce qu'il a envie de faire ou de voir, d'explorer seul ou de rester en groupe.



Quoi...

À l'opposé des voyages organisés, minutés, téléguidés, Autrementlejapon offre une conception originale du voyage découverte : sur la base d'un panel d'informations ciblées et

de propositions d'activités. Chaque participant va construire, dès son inscription, un voyage unique, fruit de ses envies et de ses choix. Le rôle d'Autrementlejapon est de guider chacun dans ses choix et d'assurer une présence quotidienne sur place, dans le cadre de constantes de qualité (vols direct Air France, hôtels 3 étoiles...). Un forum de discussion sur Internet, réservé aux inscrits et auquel nous participons, est mis en place. Dans cet espace, organisateurs et participants échangent idées, propositions et conseils plusieurs mois avant le départ.

Le thème...

Tokyo et Osaka sont des mégalopoles de plusieurs millions d'habitants qui s'étendent chacune sur plus de 200 km². La richesse architecturale de ces cités est immense et après des siècles d'architecture traditionnelle, dont nous verrons les plus beaux vestiges à Kyoto, le Japon est depuis les années 80 la terre de prédilection d'une créativité architecturale sans égale. Les créations contemporaines les plus folles côtoient les vestiges du passé dans un patchwork dense et unique, mélange de visions futuristes, de trésors anciens, de lignes, de couleurs et de matériaux. Nulle part ailleurs frénésie moderne et culture zen ne se marient mieux.

Comment...

Pour le voyageur occidental, il n'est pas concevable de se lancer à l'aventure sans préparation ni informations, au risque de passer à côté des incontournables ou tout simplement de se perdre.

À Osaka, pour donner à chacun le temps de prendre ses marques, les visites se feront en groupe pour admirer la ville et ses environs.

À Tokyo, chacun son rythme...

Notre rôle a été de préparer et de tester sur place des itinéraires simples et opérationnels, quartier par quartier. Ils seront remis à chaque participant et chacun pourra y piocher pour faire chaque jour son programme.

Chaque matin, un "coach" donnera sur place toutes les précisions utiles pour que chacun puisse partir, seul ou en groupe, pour une découverte adaptée à ses attentes.

En option, de nombreuses promenades, visite de chantier ou excursions seront proposées pour approfondir certains quartiers.

Nicolas Depoutot

Pour en savoir plus : voyagejapon@nicolasdepoutot.com

L'UNSFA AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES (SMCL)

Non loin du Conseil National de l'Ordre des Architectes, ce qui a suscité de nombreuses questions de la part des élus sur le rôle respectif des représentations professionnelles : syndicats et Ordre.

Nos visiteurs ont apprécié de retrouver leur région ou département à travers l'exposition des projets du Prix Citoyen depuis sa création et dans les pages de Passion Architecture.

Avec l'aide de Karine, Estelle et Eugénie pour le montage du stand , l'espace syndical a été tenu par les architectes de la région Île-de-France. Merci à tous !

Isabelle Chinardet-Cantineau

ARCHITECTES DE L'URGENCE DEUX ANS APRÈS LE TSUNAMI, QUEL BILAN ?

Déjà deux ans que le tsunami a frappé l'Asie du Sud.

Les Architectes de l'Urgence vous présentent le bilan de ces deux années d'action aux côtés des sinistrés de cette catastrophe:

- 74 % des fonds collectés ont déjà été dépensés sur le terrain.
- · 26 % restants sont affectés aux programmes de reconstruction débutés en avril 2005 en Indonésie (61 % des affectations) et au Sri Lanka (39 % des affectations) poursuivis sur 2007 car il reste toujours des familles à reloger.

En Indonésie, dans la région d'Aceh à Sigli à l'est de Banda Aceh, la phase de reconstruction et développement s'est articulée sur trois axes :

- 1. remise en état de l'outil économique : le port de Sigli,
- 2. aide au retour à la scolarisation des enfants: cinq écoles,
- 3. relogement des sinistrés : 542 logements. Au Sri Lanka, dans la région de Trincomalee à Muthur, au nord-est du Sri Lanka:
- 1. remise en état de l'outil économique : un shopping complex, 37 fish wadies, un centre social;
- 2. relogement des sinistrés : 54 maisons. Cette zone est particulièrement exposée aux conflits entre l'armée gouvernementale et les LTTE (Tigres Tamouls).



Les Architectes de l'Urgence espèrent pouvoir finaliser ces programmes en 2007 si les conditions dans ces pays nous le permettent.

Rappelons par ailleurs que les Architectes de l'Urgence sont également présents en Afghanistan, au Liban et au Pakistan dans le cadre de programmes d'assistance et de reconstruction.

Pour en savoir plus : Architectes de **l'Urgence** - 9 rue Borromée – 75015 Paris Tél.: + 33 (0)1 56 58 67 27

Architecture Tomorrow

Par Francis Rambert, aux Éditions Terrail, 250 pages, 38 €



Un livre sur l'évolution du cadre de vie contemporain aux prises avec la mondialisation. Qu'ils soient dédiés au travail ou au loisir, à l'habitat ou au commerce, à la santé ou à l'éducation, les lieux deviennent de plus en plus hybrides. Quelles architectures ? Quels espaces publics ? Quelle pensée ? Quels concepts à venir ? Autant de questions soulevées par *Architecture Tomorrow*.

20 Maisons d'aujourd'hui à 100 000 €

Par Olivier Darmon, aux Éditions Ouest France, 140 pages, 15 €

Les maisons à 100 000 € ne sont plus une utopie, et de nombreux architectes construisent pour moins de 1 000 euros / m² un projet unique, original, digne et respectueux des attentes de leurs clients. Cet ouvrage fait découvrir une série d'expériences de propriétaires avec leurs architectes dans des budgets limités.

Top jeunes architectes européens



Par May Cambert, aux Éditions Atrium, 357 pages, 60 €

Dans cet ouvrage richement illustré sont présentées les nouvelles tendances en architecture des jeunes architectes des pays scandinaves, d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Espagne, entre autres pays. En utilisant leurs commentaires et les dernières techniques d'infographie, découvrez les concepts des artistes du bâtiment de demain.

Lieux d'enseignement en béton

Aux Éditions du Moniteur, 96 pages, 30 €

Découvrez 31 réalisations, présentées dans ce livre, qui témoignent du renouveau de l'architecture des édifices d'enseignement, et de la créativité des concepteurs. L'ensemble de ces réalisations nous montre comment le béton, sous de multiples aspects, participe à leur qualité architecturale.

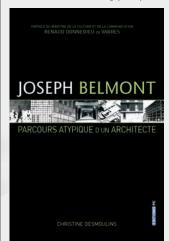
Maisons vivantes

Par Véronique Willemin, aux Éditions Alternatives, 39 €



Ce livre-manifeste, présente les idées, les projets, les réalisations d'hommes et de femmes de nationalités différentes, architectes, qui ont choisi de vivre leurs valeurs, en inventant un mode de "vivre et habiter" autrement.

Joseph Belmont, "Parcours atypique d'un architecte"



Préface du ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres. Par Christine Desmoulins, aux Éditions PC, 146 pages, 35 €

Pas vraiment ordinaire de commencer dans la profession aux côtés de Jean Prouvé, d'évoluer dans les plus hautes sphères de la fonction publique, tout en portant au plus haut les couleurs de l'architecture.

Découvrez dans les moindres détails le parcours étonnant de cet architecte, avec les témoignages de Richard Rogers, Michel Macary, Philippe Starck, Massimiliano Fuksas, et bien d'autres.